

Étude sur l'évolution des grands espaces du SAR-SMVM de Martinique

INTRODUCTION

Contexte

Le Schéma d'Aménagement Régional et Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SAR-SMVM) est un outil de planification stratégique qui fixe les orientations fondamentales à moyen terme, en matière de développement durable, de mise en valeur du territoire et de protection de l'environnement. Il définit la destination générale des différentes zones du territoire martiniquais en tenant compte des enjeux écologiques et économiques, et détermine l'implantation des grands équipements d'infrastructures et de transport, ainsi que la localisation préférentielle des pôles stratégiques et services publics du territoire. Approuvé par décret d'Etat le 23 décembre 1998, il avait une durée d'application de 10 ans. Cependant, en 2024, il est toujours en vigueur, soit plus de 25 ans après son approbation, et devient obsolète au regard des évolutions réglementaires et des nouveaux enjeux territoriaux. Le SAR-SMVM relève d'un rapport de compatibilité et non de conformité. Contrairement à la conformité, qui impose des règles strictes, la compatibilité offre davantage de souplesse. Le SAR-SMVM ne définit donc pas de règles détaillées ni de zonage précis qui pourraient être directement opposés aux particuliers. Il n'est pas destiné à être appliqué à l'échelle de la parcelle, mais plutôt à orienter les politiques d'aménagement globales du territoire.

De ce fait, en amont de sa révision, il est essentiel de concevoir un nouveau projet de territoire en Martinique, en phase avec les enjeux actuels. Un bilan effectué en 2008 par l'ADDUAM sur ce document de planification avait déjà révélé plusieurs problématiques majeures : une urbanisation importante dans des zones théoriquement protégées (espaces naturels, agricoles et remarquables du SAR-SMVM), des zones d'urbanisation future parfois en décalage avec la réalité du terrain et les documents de planification en vigueur, une réduction des surfaces agricoles, ainsi que des incohérences entre les zones constructibles dans les PLU et celles classées en zones agricoles dans le SAR-SMVM.

Compte tenu de ces défis et des objectifs de réduction de la consommation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF), il devient crucial de disposer d'un outil d'aide à la décision efficace. Cet outil serait indispensable non seulement pour la révision du SAR-SMVM (afin de repenser la carte des grandes vocations du territoire), mais aussi pour les futures révisions des SCoT et PLU (afin de garantir leur cohérence avec le SAR-SMVM).

Dans ce contexte, l'ADDUAM propose d'apporter sa contribution à la réflexion en amont du lancement des études de la révision du SAR-SMVM, en menant une analyse approfondie de l'évolution des différents types d'espaces identifiés dans la cartographie des grands espaces du schéma. L'étude se concentrera alors sur les grands espaces du SAR-SMVM, notamment les espaces agricoles, les espaces naturels, les espaces urbains et les espaces d'urbanisation futurs. Cette démarche vise à fournir une vision éclairée et prospective pour accompagner la révision du document stratégique.

Méthodologie

Compte tenu de l'échelle de réalisation du SAR-SMVM, fixée au 1/100 000ème, et des difficultés rencontrées lors de la conception de sa cartographie générale, marquées par des décalages dans les limites de certains grands espaces, principalement dus à l'insuffisance des outils techniques de l'époque, des précautions d'usage s'imposent dans l'utilisation du SAR-SMVM. Pour cette étude, nous nous sommes alors affranchis de ces limitations en superposant des données géographiques réalisées à des échelles différentes de celle du SAR, permettant tout de même de réaliser des analyses, adaptées à la réalité actuelle du territoire.

La méthode utilisée pour cette étude repose de fait sur de l'analyse cartographique et statistique, complétée par une évaluation approfondie des résultats obtenus. Cette approche vise à dégager des projections et des perspectives de questionnements qui enrichiront les débats au lancement des études quant à la révision du SAR. L'objectif étant de fournir des éléments pertinents qui pourront guider les futures réflexions sur l'aménagement du territoire martiniquais.

Les résultats obtenus à partir des croisements des données ne doivent pas être interprétés comme une analyse exhaustive ou définitive. En effet, le processus de croisement des informations, bien que rigoureux, repose sur des données de nature variée (naturelles, réglementaires, occupation du sol, etc.), susceptibles d'intégrer certaines marges d'incertitude ou des biais inhérents aux sources utilisées. Cependant, ces résultats constituent un outil précieux pour dégager des tendances générales et offrir une vue d'ensemble des dynamiques d'évolution des grands espaces définis par le Schéma d'aménagement régional et du Schéma de mise en valeur de la mer (SAR-SMVM). Ils permettent ainsi de mieux comprendre les interactions à l'échelle du territoire et d'orienter les réflexions stratégiques.

En résumé, bien que non exhaustifs, ces résultats fournissent une base solide pour initier des démarches de planification et d'aménagement en lien avec les enjeux agricoles et territoriaux de la Martinique. Il est toutefois recommandé d'approfondir les analyses pour des cas spécifiques ou des prises de décision précises.

Objectifs

- Analyse des dynamiques territoriales observées sur les 30 dernières années
- Rendre compte de l'application des prescriptions du SAR-SMVM
- S'interroger sur la mise en œuvre opérationnelle du SAR-SMVM
- Alimenter les réflexions utiles à la future révision du SAR-SMVM

Enjeux

Cette étude doit permettre de déterminer des éléments d'aides à la décision fiables et actualisés pour la CTM dans le cadre de sa future mission concernant la révision du SAR-SMVM, et qui pourra aussi être utiles dans les évolutions des SCoT et des PLU.

1. L'évolution des espaces agricoles du SAR-SMVM

Les espaces agricoles du Schéma d'Aménagement Régional et Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SAR-SMVM) couvrent une surface de 47 400 hectares, soit 37 % du territoire martiniquais. Dans le cadre des dispositions du SAR-SMVM, il est prévu de protéger **40 000 hectares** de ces terres afin de garantir le développement durable des activités agricoles, indispensable pour l'autonomie alimentaire et économique de l'île.

Ces espaces agricoles ont été définis en tenant compte des terres situées à l'intérieur des périmètres irrigués ou irrigables, ainsi que des zones mécanisables, pour garantir une exploitation optimale. En outre, les terres ont été sélectionnées sur la base de la carte des potentialités à l'agriculture en Martinique de 2022. Ces critères assurent que les zones protégées sont les plus favorables à une agriculture performante et durable.

Outils et éléments de méthodologie

- **L'Occupation du sol à grande échelle (OCS GE)**, une base de données vectorielle permettant d'analyser l'artificialisation et de décrire l'occupation des sols sur l'ensemble du territoire français, est un outil essentiel pour cette étude. Plus précisément, l'OCS GE est un référentiel national qui peut être utilisé à différents niveaux territoriaux pour la mise en œuvre des politiques publiques d'aménagement du territoire et la création des documents d'urbanisme. Cette base de données à toute son importance pour le suivi de l'artificialisation des sols et l'atteinte des objectifs du "Zéro artificialisation nette" d'ici 2050, tel que fixé par la loi Climat et Résilience du 22 août 2021.

L'OCS GE s'appuie sur des données :

- BD TOPO® pour les éléments structurants le territoire (bâti, réseaux routiers, ferrés et hydrographiques)
 - BD Forêt® pour les zones arborées
 - RPG (Registre Parcellaire Graphique) pour les surfaces agricoles
- La **carte des potentialités à l'agriculture en Martinique de 2022** constituera un autre outil pour l'analyse cartographique et statistique des espaces agricoles dans le cadre du SAR-SMVM. Elle permettra de caractériser les sols en fonction de leur aptitude à l'exploitation agricole, classé en six catégories, allant des terres à « très bonne potentialité » à « très faible potentialité ». Cette classification sera essentielle pour orienter les décisions d'aménagement en identifiant les terres les plus aptes à être protégées et valorisées pour l'agriculture.
- **Les données géographiques issues des analyses de la contamination des terres agricoles à la chlordécone** ont également été intégrées pour mener une réflexion approfondie sur les conséquences écologiques et sanitaires liées à cette pollution. Ces données seront importantes pour l'évaluation de l'impact géographique de la chlordécone sur les sols, la biodiversité et la santé des populations. En prenant en compte ces résultats, il deviendra possible d'élaborer une planification agricole et territoriale adaptée, visant à minimiser les risques tout en orientant l'usage des terres vers des pratiques durables et sécuritaires pour l'avenir de l'agriculture et des écosystèmes en Martinique.

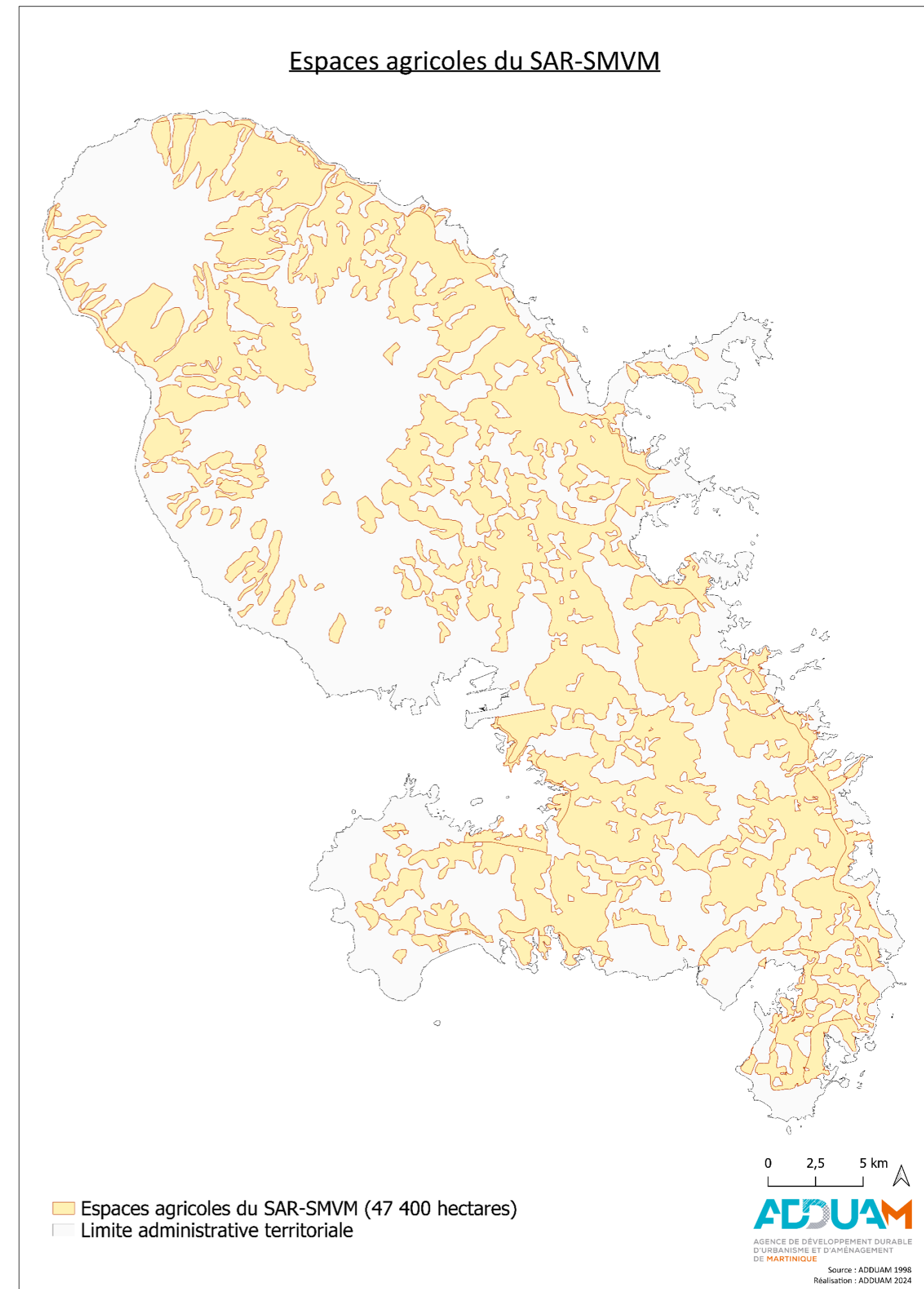


Figure 1 – Répartition des espaces agricoles du SAR-SMVM

1.1. Un décalage entre espaces à vocation agricole dans le SAR-SMVM et la réalité du terrain

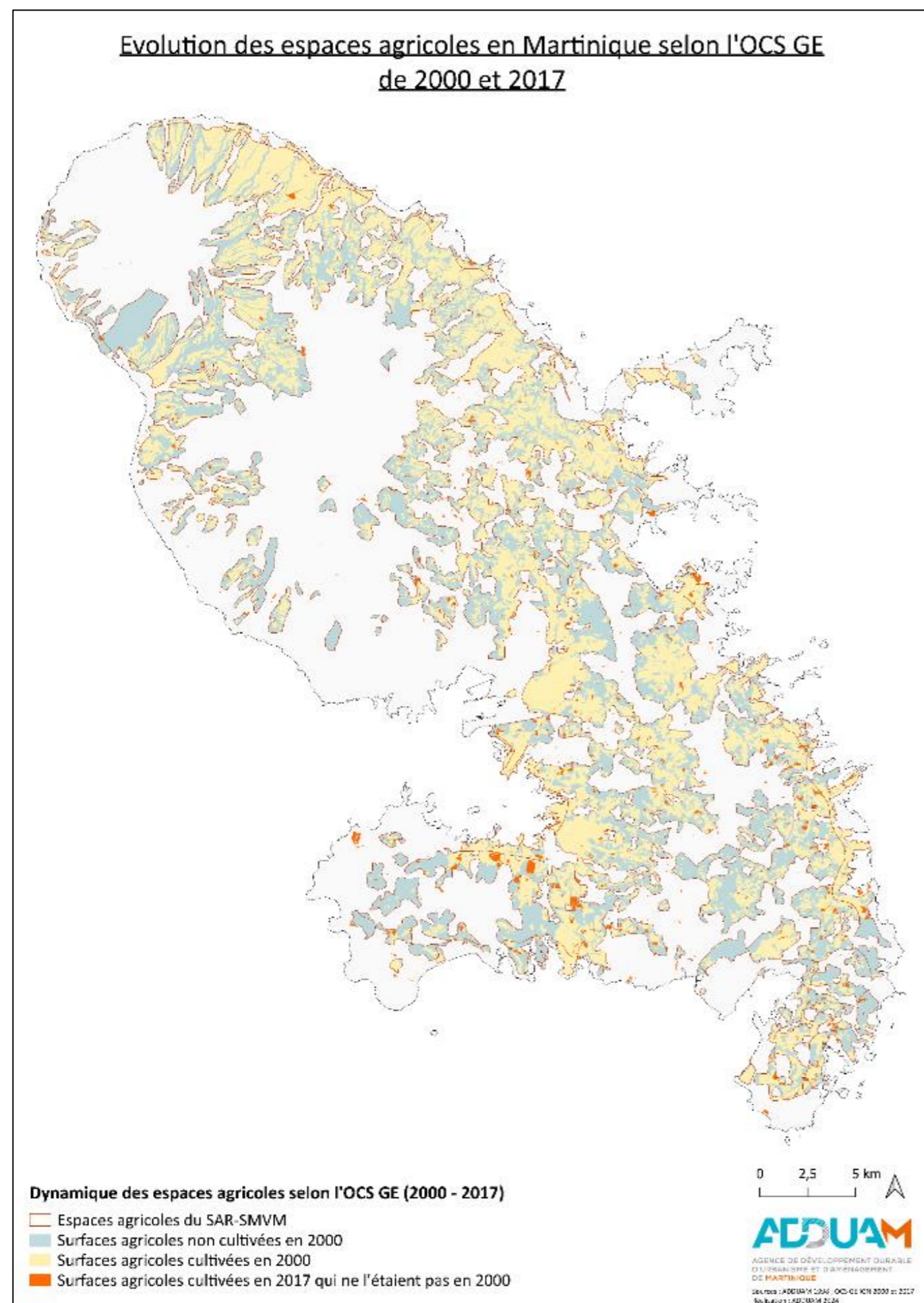


Figure 2 – Répartition de la dynamique des espaces agricoles selon l'OCS GE en 2000

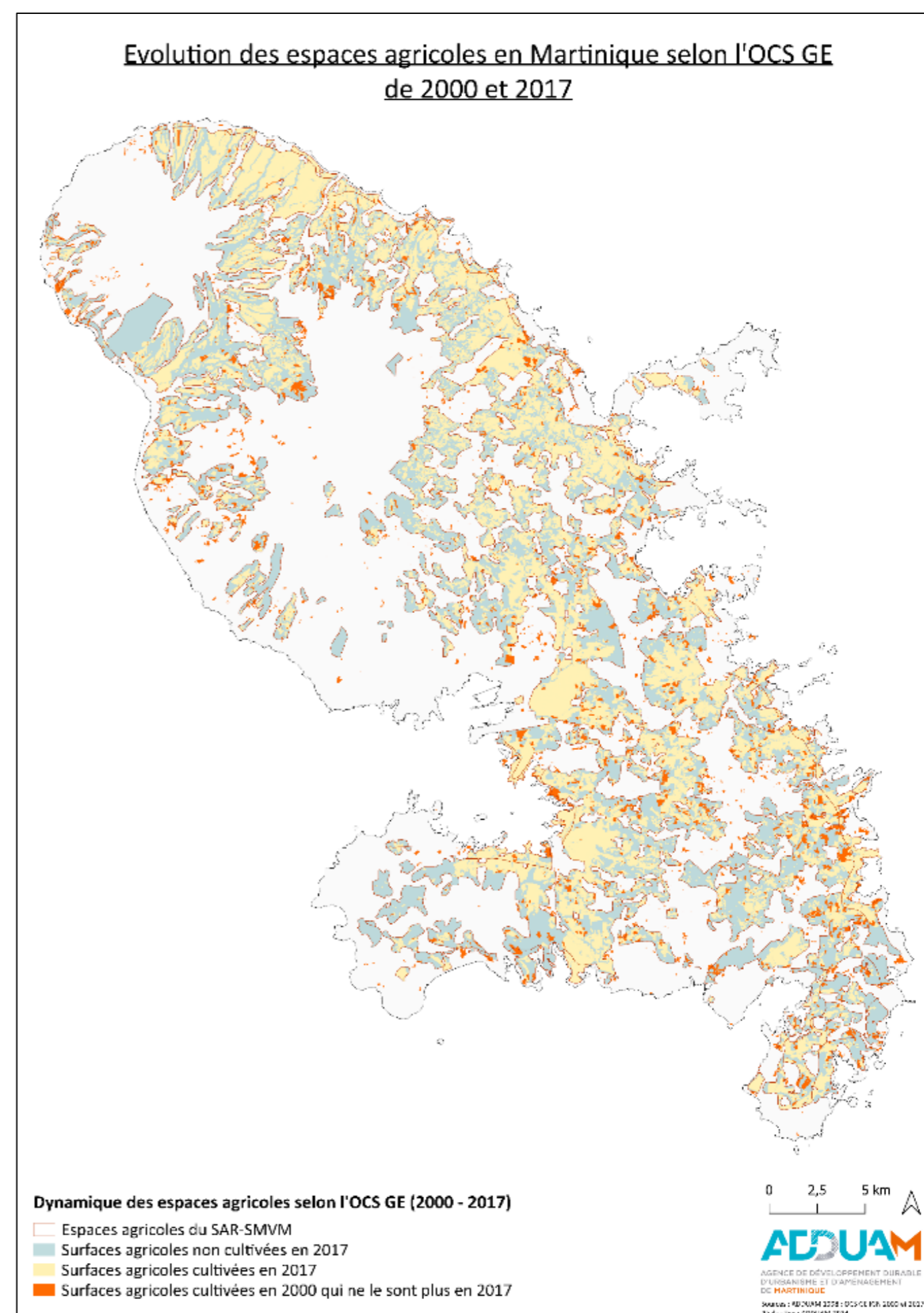


Figure 3 – Répartition de la dynamique des espaces agricoles selon l'OCS GE en 2017

Note méthodologique de l'analyse des dynamiques des espaces agricoles entre 2000 et 2017 à partir des croisements des millésimes de l'OCS GE

Les croisements des données issues des millésimes 2000 et 2017 de l'Occupation du sol à grande échelle (OCS GE) ont permis de dégager des tendances significatives quant à l'évolution des dynamiques des espaces agricoles sur cette période. Ce croisement de données a été essentiel pour analyser en détail l'utilisation du sol, en particulier pour **différencier les différents types d'usages dans les espaces agricoles** et pour **évaluer la cohérence des pratiques d'utilisation au sein des zones agricoles** délimitées par le Schéma d'Aménagement Régional du Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SAR-SMVM).

L'approche adoptée s'est également focalisée sur **l'évaluation de l'état physique du sol**, notamment à travers sa couverture, ce qui a permis une analyse fine des dynamiques environnementales et agricoles. En identifiant et en quantifiant les évolutions de la couverture du sol sur cette période, cette analyse a rendu possible une évaluation précise des transformations territoriales et des pressions exercées sur les espaces agricoles. Ces observations fournissent des indicateurs précieux pour l'aménagement du territoire et la gestion durable des ressources naturelles, en offrant une vision complète des changements intervenus au sein des espaces agricoles et de leur impact sur les écosystèmes locaux.

En somme, cette méthode d'analyse a contribué à mieux comprendre l'évolution des pratiques agricoles, les transformations de l'occupation du sol et les enjeux environnementaux sur la période étudiée, facilitant ainsi la prise de décisions éclairées en matière de développement et de planification territoriale.

Entre 2000 et 2017, les terres agricoles ont diminué de 6,2 %, soit -1445 hectares (Fig. 4, 5 et 11) en partie en raison de leur conversion en zones à usages mixtes, notamment par de l'habitat et plus globalement du développement urbain.

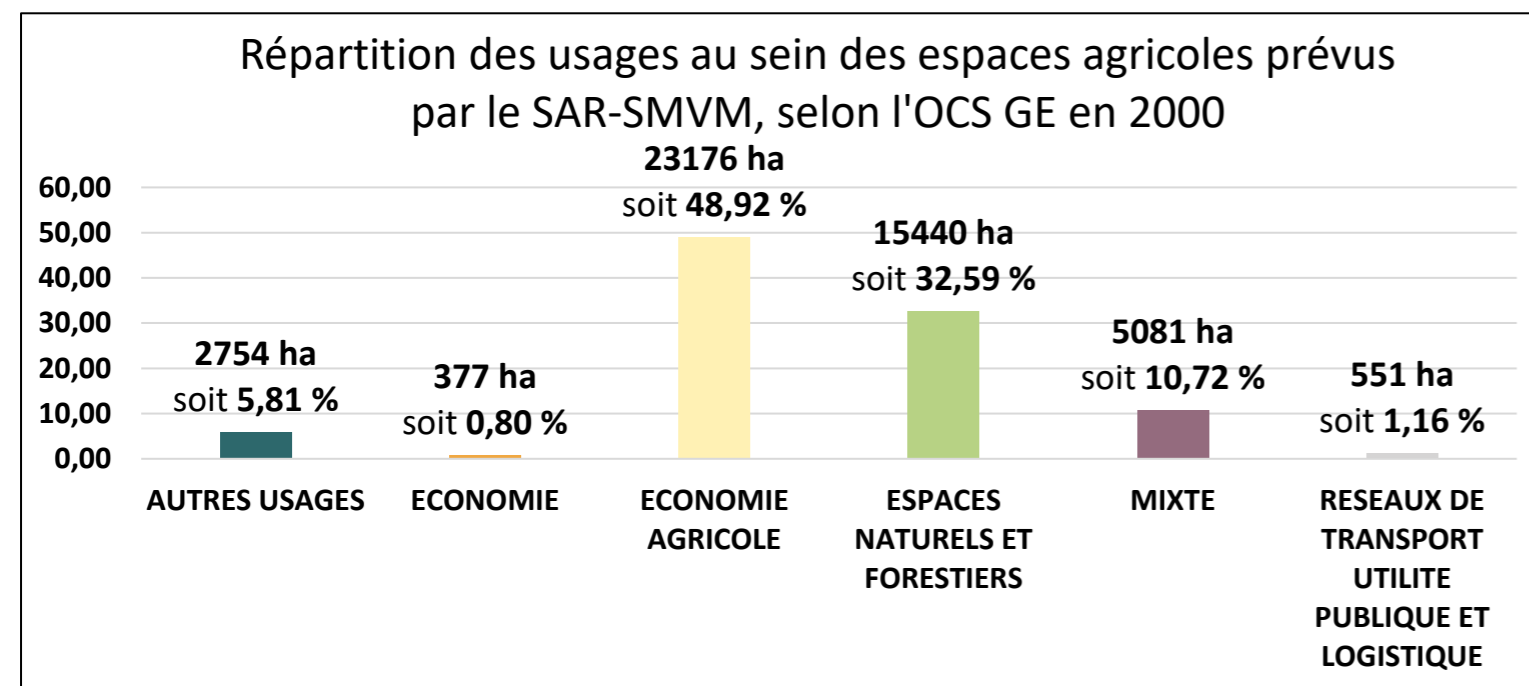


Figure 4 – Bilan des usages au sein des espaces agricoles du SAR-SMVM en 2000

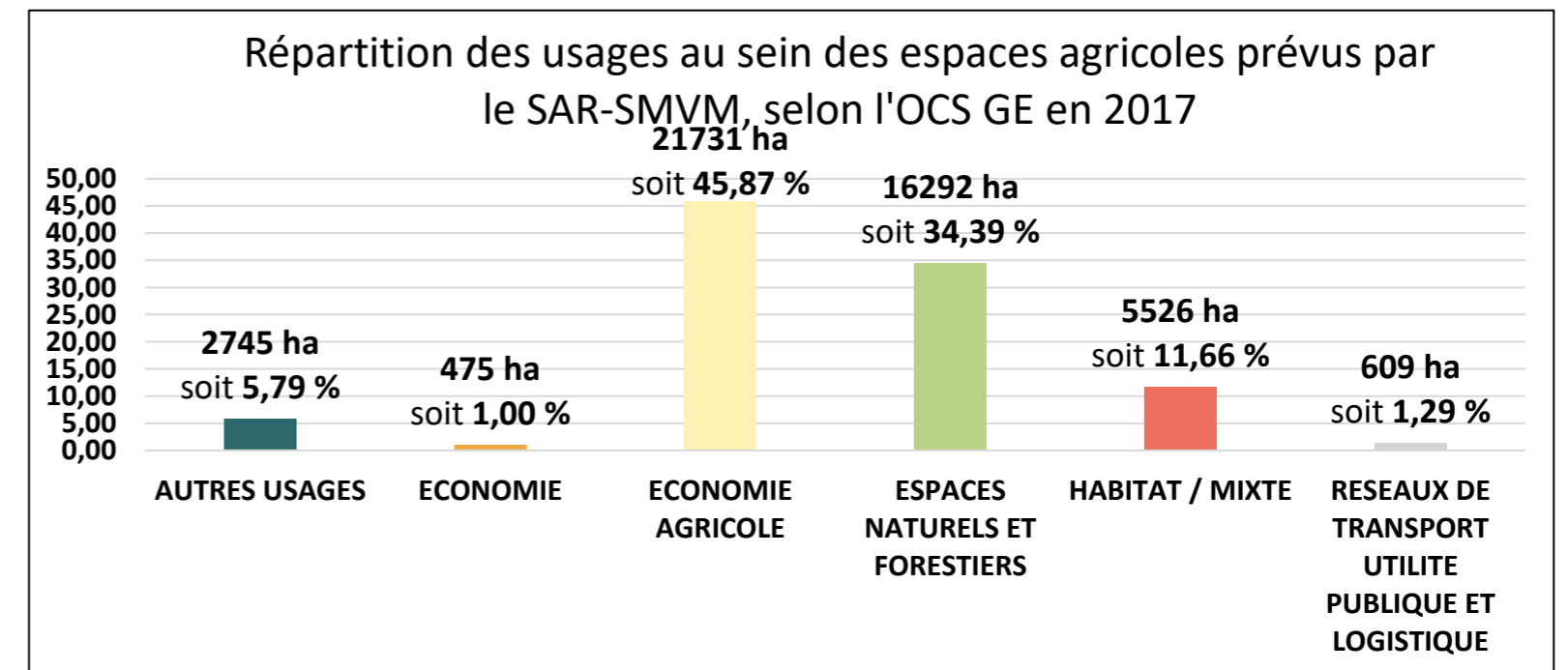


Figure 5 – Bilan des usages au sein des espaces agricoles du SAR-SMVM en 2017

La comparaison entre les millésimes 2000 et 2017 de l'Occupation du sol à grande échelle (OCS GE) se révèle néanmoins délicate en raison des différences dans la caractérisation des usages entre ces deux éditions. Le millésime 2000 ne quantifie pas spécifiquement l'usage résidentiel, ce qui complique une évaluation précise de l'évolution de l'habitat et, plus largement, du développement urbain entre ces deux dates. En revanche, l'édition de 2017 inclut ce chiffre pour l'usage résidentiel, offrant donc une vision plus détaillée de l'occupation du sol pour cette période.

Pour s'affranchir de cette divergence méthodologique et garantir la cohérence des analyses comparatives, il a été décidé de regrouper les catégories d'usages "HABITAT" et "MIXTE" sous une seule catégorie "HABITAT/MIXTE" dans le millésime 2017 de l'OCS GE. Cette harmonisation permet de mieux interpréter l'évolution des usages au fil du temps, en créant une base de comparaison plus solide entre les deux millésimes.

Ainsi, entre 2000 et 2017, une **augmentation de 445 hectares dans la catégorie "HABITAT/MIXTE"** met en évidence **une expansion notable des espaces urbains au sein des zones agricoles définies par le SAR-SMVM**, illustrant la pression croissante de l'urbanisation au sein des espaces agricoles, lors de cette période (**Fig. 6**).

Libellé des sous-niveaux d'usages de la catégorie « HABITAT/MIXTE »	Code des sous-niveaux d'usages de la catégorie « HABITAT/MIXTE »	OCS GE 2000		OCS GE 2017		Evolution entre 2000 et 2017	
		Surface (en ha)	Part de la surface (en %)	Surface (en ha)	Part de la surface (en %)	Surface (en ha)	Taux de variation (en %)
Usage mixte	US235	5081	100,00	1389	25,13		
Usage résidentiel	US5	N/R	N/R	4138	74,88		
TOTAL GENERAL		5081	100,00	5526	100,00	445	8,76

REMARQUE : Le millésime 2000 de l'OCS GE ne fait pas la distinction entre les sous-usages "Usage mixte" et "Usage résidentiel" au sein de la catégorie "MIXTE", qui regroupe en fait les activités résidentielles, secondaires et tertiaires. En revanche, le millésime 2017 de l'OCS GE permet de différencier ces deux sous-usages, apportant ainsi une meilleure précision dans la définition de l'usage "MIXTE".

Figure 6 – Bilan des sous-niveaux d'usages de la catégorie « HABITAT/MIXTE » au sein des espaces agricoles du SAR-SMVM : évolutions statistiques des surfaces entre 2000 et 2017 selon l'OCS GE

Cependant, il convient d'aborder ces tendances avec précaution. Le développement urbain n'est pas la principale raison de la diminution des terres agricoles. Les observations, notamment celles de la SAFER, indiquent que cette **baisse est davantage attribuable à une réduction des terres effectivement exploitées**, ce qui entraîne une **augmentation des friches agricoles**, que l'OCS GE caractérise comme des espaces naturels. L'analyse des sous-niveaux de couverture révèle **l'importance et l'augmentation des surfaces occupées par les "forêts sèches basses", "forêts sèches hautes" et "forêts moyennement humides ou humide » entre 2000 et 2017**. En revanche, les espaces considérés comme des **friches** par l'OCS GE, tels que les "Friches avec fort couvert ligneux bas" et "Autres friches ou savanes", **occupent des surfaces bien plus réduites que celles des forêts (Fig. 7)**. Leur étendue a d'ailleurs fortement diminué, avec un **taux de variation de plus de -96%**, probablement lié aux différences de caractérisation des friches entre les millésimes 2000 et 2017 de l'OCS GE.

Par conséquent, **l'augmentation des "ESPACES NATURELS ET FORESTIERS" résulte de l'accroissement des espaces naturels au sein des espaces agricoles du SAR-SMVM**, mais **cette hausse pourrait être en partie attribué à l'inclusion des friches**, notamment agricoles, toujours en raison des différences de caractérisation entre les deux millésimes, bien que ces friches ne soient pas quantifiables avec précision dans l'OCS GE.

Libellé du sous-niveau de couverture	Code sous-niveaux de couverture ESPACES NATURELS ET FORESTIERS	OCS GE 2000		OCS GE 2017		Evolution entre 2000 et 2017		
		Surface (en ha)	Part de la surface (en %)	Surface (en ha)	Part de la surface (en %)	Surface (en ha)	Part de la surface (en %)	Taux de variation (en %)
Peuplement de feuillus	CS2.1.1.1	2	0,01	0	0,00	-2	-0,01	-100,00
Mangrove	CS2.1.1.1.21	0	0,00	0	0,00	0	0,00	-100,00
Forêt littorale	CS2.1.1.1.22	5	0,03	5	0,03	0	0,00	0,00
Forêt sèche basse	CS2.1.1.1.23	2413	15,63	2522	15,48	109	-0,15	4,51
Forêt sèche haute	CS2.1.1.1.24	2599	16,84	2928	17,97	328	1,13	12,64
Forêt moyennement humide ou humide	CS2.1.1.1.25	7891	51,11	8549	52,47	658	1,36	8,34
Formation semi-arborée d'altitude	CS2.1.1.1.26	20	0,13	20	0,12	0	-0,01	0,00
Peuplement de mahogany	CS2.1.1.1.27	537	3,48	542	3,33	6	-0,15	1,03
Espaces sylvicoles de feuillus	CS2.1.1.1.28	12	0,08	13	0,08	1	0,00	5,62
Forêt marécageuse	CS2.1.1.1.29	17	0,11	2	0,01	-14	-0,09	-85,73
Formation arborée des zones agricoles ou d'habitation	CS2.1.1.1.30	175	1,13	116	0,71	-59	-0,42	-33,54
Friche avec fort couvert de ligneux bas	CS2.1.2.5.1	157	1,02	2	0,01	-155	-1,01	-98,61
Autre friche ou savane	CS2.1.2.5.2	42	0,27	2	0,01	-41	-0,26	-96,22
Canne à sucre	CS2.2.1.4.5.5	0	0,00	0	0,00	0	0,00	-100,00
Bambous	CS2.2.2.2.1	1549	10,04	1582	9,71	33	-0,33	2,12
Bananiers	CS2.2.2.2.2	6	0,04	0	0,00	-6	-0,04	-100,00
Palmiers	CS2.2.2.2.3	11	0,07	9	0,06	-2	-0,01	-14,26

Figure 7 – Bilan des sous-niveaux de couverture de la catégorie « ESPACES NATURELS ET FORESTIERS » au sein des espaces agricoles du SAR-SMVM : évolutions statistiques des surfaces entre 2000 et 2017 selon l'OCS GE

TOTAL GENERAL	15437	100,00	16292	100,00	855	0,00	5,54
----------------------	--------------	---------------	--------------	---------------	------------	-------------	-------------

Les espaces agricoles non cultivés illustrent également leur caractère évolutif au regard de la diversité des sous-niveaux d'usages que présente la catégorie « AUTRES USAGES ». On pourrait qualifier les surfaces composées par cette catégorie "**d'espaces à usages dynamiques**". Ces espaces, qu'ils soient exploités de manière active (sylviculture), en transition (zone de transition), ou laissés à l'état naturel (zones sans usage), sont perçus comme des secteurs où l'utilisation du sol est en perpétuelle évolution, principalement en raison de l'anthropisation en constante modulation. Cette variabilité d'usage est d'autant plus significative compte tenu de la transition de certains de ces espaces vers de nouveaux états, qu'il s'agisse de zones en changement d'usage ou de zones en friche.

Dans les faits, entre 2000 et 2017, **cette dynamique est particulièrement marquée par une hausse des surfaces en transition à hauteur de +8 hectares**, correspondant à un **taux de variation de 19,42% (Fig. 8)**. Par ailleurs, les zones abandonnées, c'est-à-dire **les zones où l'usage direct est suspendu et où la nature tend à reprendre ses droits, ont également augmenté (+2 hectares)**, avec un **taux de variation de 31,09%**. Ces chiffres illustrent une transformation notable des usages au sein des surfaces non cultivées, une évolution qui répondrait à des tendances de déprise agricole et à un déplacement des activités humaines vers d'autres secteurs.

En matière d'impact, cette évolution des "espaces à usages dynamiques" implique une reconsidération des usages futurs. D'un côté, la progression des zones de transition reflète une possible anticipation vers de nouveaux projets d'aménagement ou de réaffectation à moyen terme. D'un autre côté, la croissance des zones abandonnées souligne un phénomène d'enfrichement, contribuant potentiellement à une augmentation de la biodiversité et à une résilience écologique.

Libellé des sous-niveaux d'usage "AUTRES USAGES"	Codes des sous-niveaux d'usage "AUTRES USAGES"	OCS GE 2000		OCS GE 2017		Evolution entre 2000 et 2017		
		Surface (en ha)	Part de la surface (en %)	Surface (en ha)	Part de la surface (en %)	Surface (en ha)	Part de la surface (en %)	Taux de variation (en %)
Sylviculture	US1.2	1	0,02	N/R	N/R			
Zone en transition	US6.1	33	1,22	42	1,51	8	0,30	19,42
Zones abandonnées	US6.2	4	0,13	5	0,19	2	0,06	31,09
Sans usage	US6.3	2717	98,65	2698	98,28	-19	-0,37	-0,70
TOTAL GENERAL		2754	100,02	2745	99,99	-10	-0,03	-0,36

Figure 8 – Bilan des sous-niveaux d'usages de la catégorie « AUTRES USAGES » au sein des espaces agricoles du SAR-SMVM : évolutions statistiques des surfaces entre 2000 et 2017 selon l'OCS GE

L'analyse fine des sous-niveaux de couverture justifie **l'évolution marquée du phénomène d'enfrichement**, notamment par les **grandes proportions occupées par des aires correspondant à des zones de friche**. Cette tendance se manifeste à travers des augmentations significatives de surface dans plusieurs types d'espaces naturels en transition. Par exemple, les "Formations arborées des zones agricoles ou d'habitation" ont connu une expansion de +16 hectares, soulignant un passage progressif de ces espaces à des états semi-naturels. De même, la catégorie "Autres friches ou savane" a enregistré une augmentation notable de +93 hectares, témoignant d'un processus d'abandon des pratiques agricoles ou d'autres usages intensifs, laissant la place à des formations végétales plus sauvages. Par ailleurs, les "Prairies" ont vu leur surface augmenter de +24 hectares, ce qui peut être interprété comme une transition vers des écosystèmes plus autonomes. Ces chiffres indiquent que le processus d'enfrichement est largement alimenté par ces transformations des terres non cultivées entre 2000 et 2017, caractérisées par l'abandon progressif ou la réduction d'activités humaines intensives au profit d'une régénération naturelle et spontanée des milieux.

Libellé des sous-niveaux de couverture de la catégorie "AUTRES USAGES"	Codes des sous-niveaux de couverture de la catégorie « AUTRES USAGES »	OCS GE 2000		OCS GE 2017		Evolution entre 2000 et 2017		
		Surface (en ha)	Part de la surface (en %)	Surface (en ha)	Part de la surface (en %)	Surface (en ha)	Part de la surface (en %)	Taux de variation (en %)
Zones bâties	CS1.1.1.1	7	0,27	6	0,22	-1	-0,04	-16,44
Zones non bâties	CS1.1.1.2	1	0,03	0	0,02	0	-0,01	-47,50
Zones à matériaux minéraux	CS1.1.2.1	41	1,48	35	1,28	-6	-0,20	-13,69
Sols nus	CS1.2.1	23	0,82	14	0,49	-9	-0,33	-40,20
Etang bois sec	CS1.2.1.6	1	0,05	3	0,11	2	0,06	128,26
Surfaces d'eau	CS1.2.2	109	3,96	122	4,46	13	0,50	12,29
Peuplement de feuillus	CS2.1.1.1	1	0,04	N/R	N/R			

Mangrove	CS2.1.1.1.21	109	3,94	155	5,64	46	1,70	42,59
Forêt sèche basse	CS2.1.1.1.23	2	0,07	1	0,05	-1	-0,02	-25,50
Forêt sèche haute	CS2.1.1.1.24	7	0,26	7	0,25	-1	-0,02	-7,02
Forêt moyennement humide ou humide	CS2.1.1.1.25	48	1,76	49	1,78	0	0,02	0,83
Formation semi-arborée d'altitude	CS2.1.1.1.26	0	0,01	N/R	N/R			
Peuplement de mahogany	CS2.1.1.1.27	1	0,03	1	0,03	0	0,00	2,17
Forêt marécageuse	CS2.1.1.1.29	3	0,10	N/R	N/R			
Formation arborée des zones agricoles ou d'habitation	CS2.1.1.1.30	226	8,21	242	8,83	16	0,62	7,18
Friche avec fort couvert de ligneux bas	CS2.1.2.5.1	923	33,53	877	31,93	-47	-1,59	-5,07
Autre friche ou savane	CS2.1.2.5.2	566	20,57	659	24,01	93	3,44	16,36
Pelouse altimontaine	CS2.1.2.5.3	130	4,71	7	0,24	-123	-4,46	-94,83
Formations herbacées	CS2.2.1	0	0,00	N/R	N/R			
Prairies	CS2.2.1.1	439	15,95	464	16,89	24	0,94	5,58
Pelouses, herbe rase	CS2.2.1.2	27	0,99	15	0,55	-12	-0,44	-44,50
Terres arables	CS2.2.1.4	0	0,01	N/R	N/R			
Bambous	CS2.2.2.2.1	77	2,78	77	2,80	0	0,02	0,56
Bananiers	CS2.2.2.2.2	2	0,08	N/R	N/R			
Palmiers	CS2.2.2.2.3	10	0,36	10	0,38	0	0,02	4,56
TOTAL GENERAL		2754	100,00	2745	99,99	-10	-0,01	-0,35

Figure 9 – Bilan des sous-niveaux de couverture de la catégorie « AUTRES USAGES » au sein des espaces agricoles du SAR-SMVM : évolutions statistiques des surfaces entre 2000 et 2017 selon l'OCS GE

De plus, entre 2000 et 2017, la surface des infrastructures destinées à assurer la mobilité, la distribution des services publics essentiels et les espaces logistiques a augmenté de 58 hectares, soit un taux de variation de 10,56% (Fig. 10). Cette croissance est principalement portée par deux sous-niveaux d'usage de l'OCS GE : les réseaux de transport routier et les réseaux d'utilité publique.

Deux dynamiques expliquent cette évolution : d'une part, l'extension, l'adaptation et l'actualisation des réseaux routiers et des équipements pour répondre aux besoins croissants de la population ; d'autre part, l'aménagement de nouvelles routes, d'équipements d'utilité publique et de sites de services publics. Quelques exemples marquants illustrent ces évolutions : le Pôle d'échange multimodal (PEM) de Carrère au Lamentin, les nouveaux échangeurs routiers structurant le TCSP (Transport en Commun en Site Propre), des gares routières comme celle de la commune du Vauclin, ou encore la déchèterie de Saint-Pierre. Ces infrastructures visent à améliorer la connectivité et les services publics dans la région. Cela traduit une part importante d'artificialisation des espaces agricoles, étant néanmoins liée à des besoins d'infrastructures à grande échelle et au service des populations.

Libellé des sous-niveaux d'usage de la catégorie « RESEAUX DE TRANSPORT UTILITE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE »	Codes des sous-niveaux d'usage de la catégorie « RESEAUX DE TRANSPORT UTILITE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE »	OCS GE 2000		OCS GE 2017		Evolution entre 2000 et 2017		
		Surface (en ha)	Part de la surface (en %)	Surface (en ha)	Part de la surface (en ha)	Surface (en ha)	Part de la surface (en ha)	Taux de variation (en %)
Réseaux de transport routier	US4.1.1	507	91,95	539	88,50	32	-3,45	6,38
Réseaux de transport ferré	US4.1.2	1	0,15	1	0,15	0	0,00	11,25
Réseaux de transport aérien	US4.1.3	18	3,20	16	2,67	-1	-0,53	-7,88
Réseaux de transport fluvial et maritime	US4.1.4	1	0,19	1	0,18	0	-0,02	0,00
Services de logistique et de stockage	US4.2	0	0,00	3	0,46	3	0,46	0,00
Réseaux d'utilité publique	US4.3	25	4,45	49	8,03	24	3,58	99,39
TOTAL GENERAL		551	99,94	609	99,97	58	0,03	10,56

Figure 10 – Bilan des sous-niveaux d'usages de la catégorie « RESEAUX DE TRANSPORT UTILITE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE » au sein des espaces agricoles du SAR-SMVM : évolutions statistiques des surfaces entre 2000 et 2017 selon l'OCS GE

intégrées aux espaces agricoles et naturels lors de l'élaboration du SAR-SMVM. Cela a de fait généré des erreurs d'interprétation, notamment en donnant l'impression que l'urbanisation des zones agricoles a augmenté, alors qu'il s'agit en réalité d'une meilleure identification des zones urbanisées grâce aux progrès des outils cartographiques actuels.

Usages	OCS GE 2000		OCS GE 2017		Evolution entre 2000 et 2017		
	Surface (en ha)	Part de la surface (en %)	Surface (en ha)	Part de la surface (en %)	Surface (en ha)	Part de la surface (en %)	Taux de variation (en %)
AUTRES USAGES	2754	5,81	2745	5,79	-10	-0,02	-0,35
ECONOMIE	377	0,80	475	1,00	98	0,21	25,98
ECONOMIE AGRICOLE	23176	48,92	21731	45,87	-1445	-3,05	-6,24
ESPACES NATURELS ET FORESTIERS	15440	32,59	16292	34,39	852	1,80	5,52
HABITAT / MIXTE			5526	11,66			
MIXTE	5081	10,72					
RESEAUX DE TRANSPORT UTILITE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE	551	1,16	609	1,29	58	0,12	10,56
	47380	100,00	47378	100,00	-2	0,00	0,00

Dans le cadre de l'analyse des données de l'OCS GE, il a été constaté que l'édition de 2000 ne fournit pas de chiffres spécifiques concernant l'habitat, tandis que l'édition de 2017 inclut cet usage de manière distincte. Afin d'assurer une cohérence dans les comparaisons et l'interprétation des données entre ces deux éditions, il a été décidé de regrouper les usages de l'habitat et du mixte sous une seule catégorie intitulée "HABITAT / MIXTE" pour les chiffres issus de l'OCS GE de 2017.

Figure 11 – Bilan des usages au sein des espaces agricoles prévus par le SAR-SMVM : évolutions statistiques des surfaces entre 2000 et 2017 selon l'OCS GE

Par conséquent, il existe un décalage d'usage au sein des espaces agricoles du SAR-SMVM, marqué par une proportion croissante d'usages non agricoles. Entre 2000 et 2017, la part des surfaces agricoles non exploitées a augmenté, **passant de 51,02 % en 2000 à 54,07 % en 2017**. Cette tendance reflète une utilisation de plus en plus diversifiée des espaces agricoles, avec **un recul de l'agriculture au profit d'autres usages**, contribuant ainsi à la transformation progressive de ces espaces.

L'extension des espaces naturels représente une première tendance à la reconversion des terres agricoles. En effet, les espaces naturels et forestiers enregistrent une légère **augmentation de 1,80 %**, illustrant une tendance au développement du couvert forestier ainsi qu'au phénomène de déprise agricole, caractérisé par la hausse des friches agricoles. Par ailleurs, comme mentionné précédemment, l'identification précise des zones urbanisées a influencé cette dynamique. Néanmoins, il est essentiel de suivre de près l'évolution de l'urbanisation, notamment dans le cadre de la protection des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF) et de l'objectif « Zéro Artificialisation Nette ».

PERSPECTIVES DE QUESTIONNEMENTS 1

1. Cohérence entre les objectifs initiaux du SAR-SMVM et la réalité des usages

- Le SAR-SMVM avait initialement identifié des espaces agricoles stratégiques pour maintenir une agriculture productive et protéger les terres cultivables ; quelles est la part des zones NB intégrées aux espaces agricoles qui sont aujourd'hui effectivement exploitées ? Ces espaces ont-ils un potentiel de reconversion ou sont-ils voués à rester sous-exploités en raison de leur statuts ambigu (*dans le cas de zones NB identifiées comme exploitable pour l'agriculture ?*)

2. Impacts et enjeux sur les politiques d'aménagement

- Comment l'intégration d'espaces déjà urbanisés dans les espaces agricoles et naturelles a-t-elle influencé les décisions d'aménagement territorial ? Ce choix a-t-il conduit à des politiques et stratégies inadaptées en matière de protection des terres agricoles ?

3. Quelles sont les opportunités liées à l'augmentation des espaces naturels et forestiers ?

- La transformation des terres agricoles abandonnées en espaces naturels et forestiers pourrait-elle être vue comme une opportunité pour renforcer la biodiversité et lutter contre les effets du changement climatique ?
- Comment maximiser les bénéfices écologiques et économiques de ces nouveaux espaces naturels (par exemple, via l'écotourisme ou la création de réserves naturelles) tout en préservant un équilibre avec les besoins agricoles ?

4. Quels scénarios pour l'avenir des espaces agricoles du SAR-SMVM ?

- Faut-il repenser les zonages du SAR-SMVM en fonction de l'évolution des usages réels des sols, ou faut-il renforcer les mécanismes de protection des espaces agricoles pour limiter leur réaffectation ?
- Quelles seraient les conséquences de ne pas agir face à cette conversion des terres agricoles, et à quoi pourrait ressembler l'aménagement du territoire en 10, 20 ou 50 ans si cette tendance se poursuit ?
- Quels principes réglementaires dans la révision du SAR-SMVM pourraient être définis afin de favoriser une gestion plus équilibrée du territoire, permettant de répondre aux besoins en logement tout en protégeant les terres agricoles et les écosystèmes ?
- Quelles solutions innovantes (comme l'agriculture urbaine ou les ceintures vertes autour des villes) pourraient être explorées pour réduire la compétition entre l'habitat et les surfaces agricoles ?

L'étude de l'évolution des grands espaces agricoles du SAR-SMVM met en lumière une problématique complexe : la perte progressive de terres agricoles cultivées au profit de l'urbanisation et du développement du couvert forestier. Les questions soulevées invitent à une réflexion approfondie sur l'avenir des terres agricoles en Martinique et la manière dont les politiques d'aménagement peuvent concilier développement urbain et préservation des espaces agricoles. Une planification territoriale durable devra nécessairement intégrer ces enjeux pour garantir un équilibre entre agriculture, urbanisation, et protection environnementale. En outre, l'indivision, situation juridique où plusieurs héritiers possèdent ensemble un bien sans le partager, contribue souvent à l'abandon des espaces agricoles. En l'absence d'accord entre copropriétaires sur la gestion ou l'exploitation, les terrains peuvent rester inactifs, privant ainsi ces espaces de leur potentiel productif. Ce blocage, exacerbé par des conflits familiaux ou l'éloignement géographique des héritiers, favorise le délaissement des terres agricoles, avec pour conséquences l'enfrichement et la perte de terres arables, compromettant à terme le développement agricole.

1.2. Des surfaces agricoles en dehors des espaces à vocation agricole du SAR-SMVM

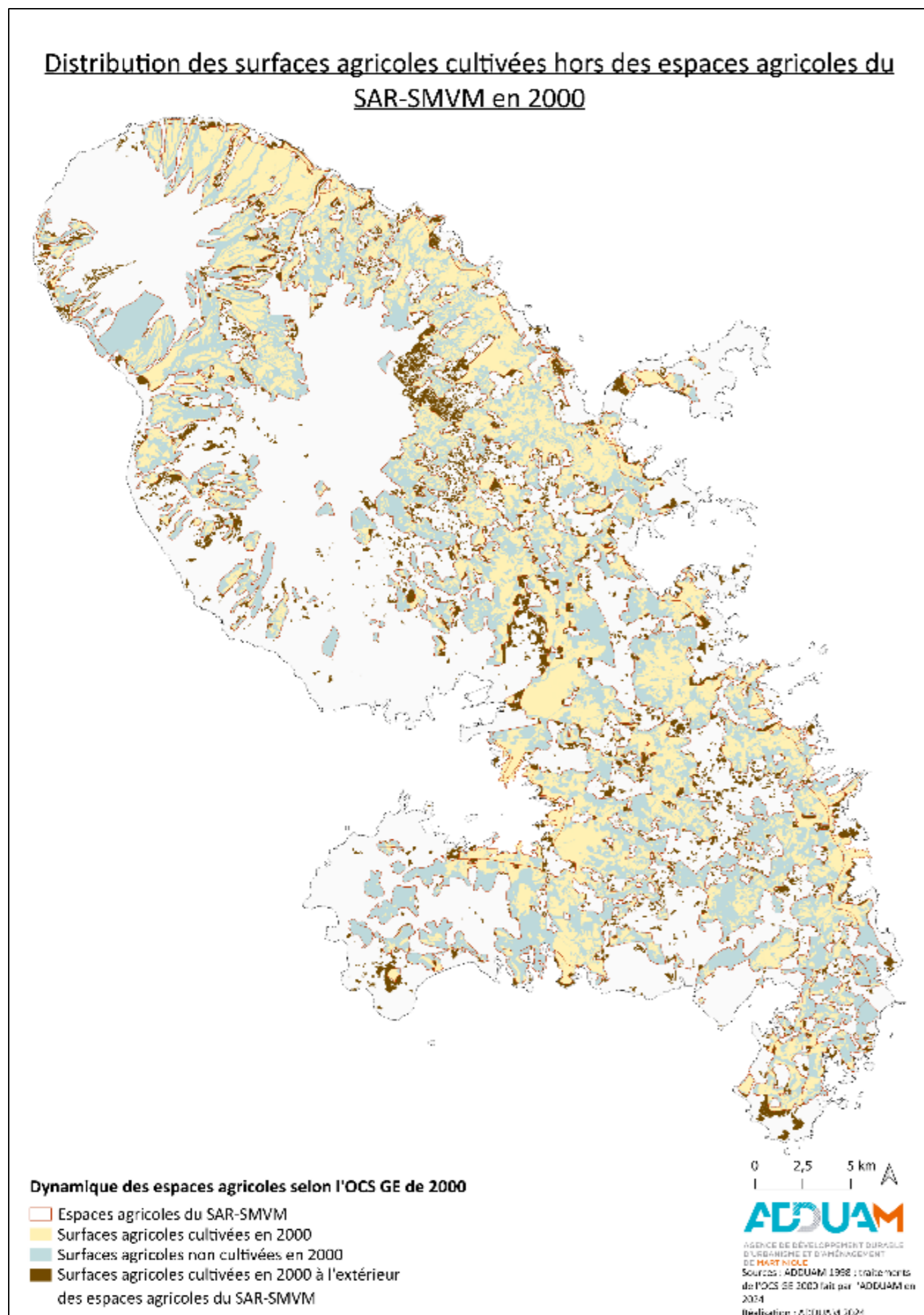


Figure 12 – Répartition des surfaces agricoles cultivées à l'extérieur des espaces agricoles du SAR-SMVM en 2000

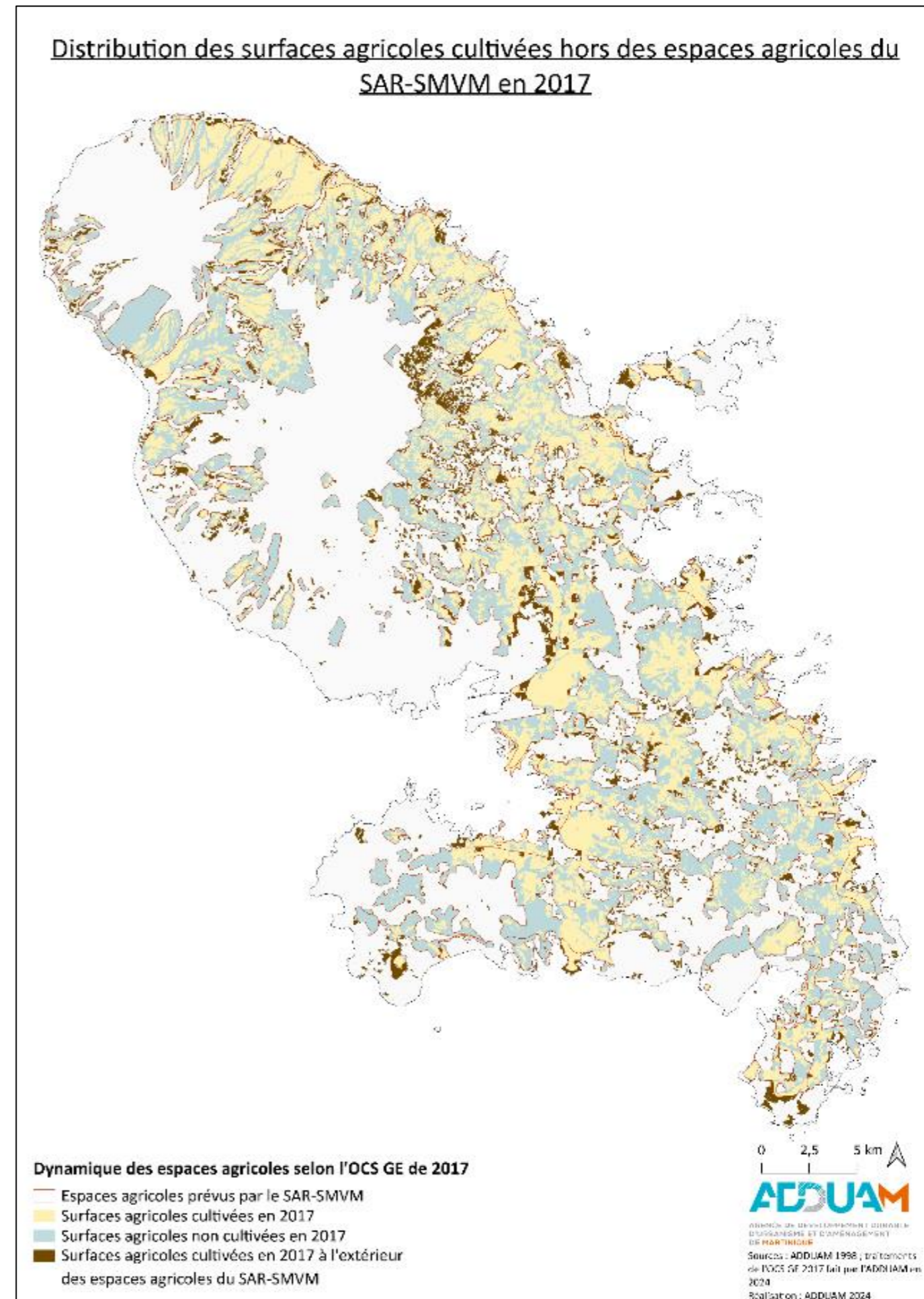


Figure 13 – Répartition des surfaces agricoles cultivées à l'extérieur des espaces agricoles du SAR-SMVM en 2017

L'étude des dynamiques des espaces agricoles situés en dehors des périmètres du SAR-SMVM entre 2000 et 2017 a été rendue possible par le croisement des données des millésimes 2000 et 2017 de l'Occupation du sol à grande échelle (OCS GE), et du Registre parcellaire graphique de 2017. Cette démarche a permis de dégager des tendances significatives sur l'évolution de l'utilisation des sols et des pratiques agricoles sur cette période.

1. Analyse des usages et incohérences hors du SAR-SMVM

Grâce aux croisements des données OCS GE de 2000 et 2017, une analyse fine des usages des terres agricoles a pu être menée. Cette analyse a permis d'identifier et de quantifier les incohérences d'usage agricole sur des zones qui ne sont pas spécifiquement dédiées à l'agriculture selon les prescriptions du SAR-SMVM. L'étude met en lumière les éventuels décalages entre les usages des sols et les espaces agricoles officiellement délimités, révélant des pratiques d'activités agricoles qui se sont développées en dehors de ces espaces prédéfinis.

2. Caractérisation des types de cultures à l'aide du Registre parcellaire graphique (RPG)

L'intégration du Registre parcellaire graphique (RPG) dans cette étude a apporté une dimension supplémentaire à la caractérisation des dynamiques agricoles. En effet, le RPG a permis de préciser les types de cultures pratiquées à l'extérieur des espaces agricoles du SAR-SMVM, offrant ainsi des informations détaillées sur la diversité des cultures implantées et leurs localisations spécifiques. Cette approche a enrichi l'analyse en fournissant des éléments d'interprétation concernant les pratiques agricoles locales et les éventuelles évolutions de ces pratiques sur le long terme.

Dans ces conditions, en combinant les données historiques de l'OCS GE et les informations spécifiques du RPG, cette analyse apporte une vue d'ensemble des dynamiques des espaces agricoles hors SAR-SMVM de 2000 à 2017. Les résultats obtenus permettent de mieux comprendre les évolutions de l'occupation des sols agricoles et de mettre en évidence les divergences entre les usages actuels et les zones agricoles planifiées par le SAR-SMVM, tout en offrant des perspectives pour une gestion territoriale adaptée.

En 2000, 6122 hectares soit 20,90 % des surfaces agricoles cultivées selon l'OCS GE se situaient à l'extérieur des espaces agricoles définis par le SAR-SMVM. En 2017, cette proportion est passée à 19,79 %, soit 5362 hectares (Fig. 14 et 15). A l'instar du recul général de 1445 hectares des terres agricoles du SAR-SMVM entre 2000 et 2017, les surfaces situées en dehors des espaces agricoles réglementés par le SAR-SMVM ont-elles aussi **diminué de 760 hectares**, représentant une **baisse de 12,43 %**. Cette évolution pourrait être liée à divers facteurs, tels que la déprise agricole et l'enfrichement des terres, ou encore un meilleur respect des zonages agricoles imposés par des structures engagées dans la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF).

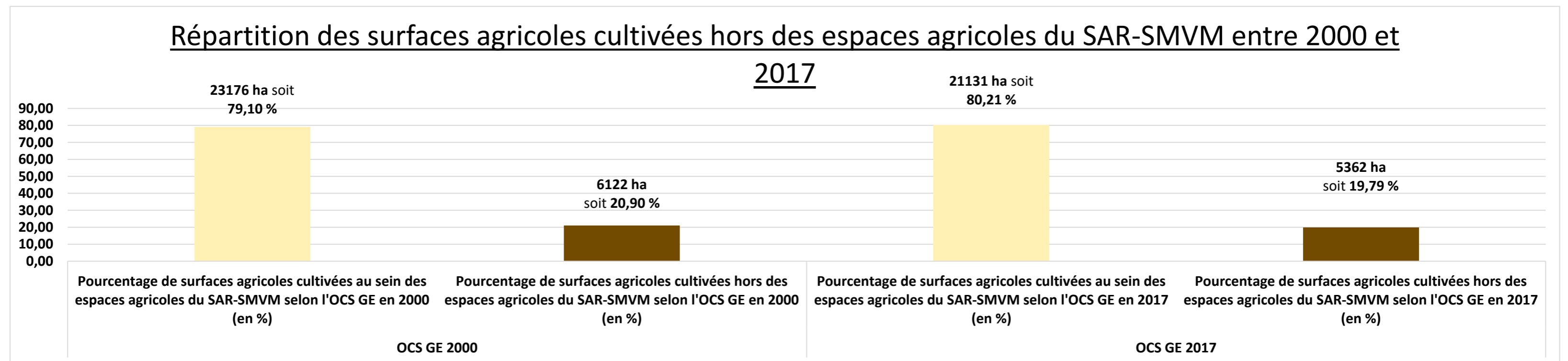


Figure 14 – Evolution des surfaces agricoles cultivées à l'extérieur des espaces agricoles du SAR-SMVM entre 2000 et 2017

De fait, plusieurs points d'intérêts sont à relever :

- **Existence d'une disparité entre la planification et la réalité agricole** : le fait que 20% des terres cultivées se trouvent en dehors des espaces agricoles prévues par le SAR-SMVM indique des divergences entre la planification territoriale et les pratiques agricoles réelles. Cela peut être le résultat de divers facteurs tels que l'extension informelle des terres agricoles, le manque de conformité aux plans d'aménagement ou des besoins agricoles non pris en compte lors de la planification.
Il est utile de rappeler que les données disponibles lors de la conception du SAR-SMVM étaient bien moins complètes qu'aujourd'hui. Par ailleurs, les défis techniques de l'époque, notamment en matière d'échelle et d'outils insuffisants, ont également pu contribuer en partie, aux écarts constatés entre les objectifs de planification et la situation agricole actuelle.
- **Risque de conflit d'usage** : la présence d'activités agricoles en dehors des espaces agricoles prévues par le SAR-SMVM peut entraîner des conflits d'usage, notamment avec des zones résidentielles ou d'autres activités économiques, créant des défis pour la gestion des ressources et la cohésion territoriale.
- **Pression sur les terres non agricoles** : Les terres cultivées à l'extérieur des espaces agricoles du SAR-SMVM peuvent être soumises à des pressions pour d'autres usages (urbanisation, infrastructures, etc.). En effet, les croisements géographiques indiquent que les surfaces agricoles cultivées hors des périmètres agricoles du SAR-SMVM sont classées, selon le zonage, de façon presque équivalente entre zones urbaines et zones naturelles : environ 50 % de ces terres sont classés en zone urbaine et l'autre moitié en zone naturelle. Cette répartition illustre un équilibre délicat entre développement urbain, protection de l'environnement et maintien de l'activité agricole (**Fig. 16**).

Zonage du SAR-SMVM	OCS GE 2000		OCS GE 2017		Evolution entre 2000 et 2017		
	Surface (en ha)	Part de la surface (en %)	Surface (en ha)	Part de la surface (en %)	Surface (en ha)	Part de la surface (en %)	Taux de variation (en %)
Autres espaces naturels	3050	49,83	2683	50,04	-368	0,21	-12,06
Zone d'urbanisation	2008	32,80	1805	33,66	-203	0,86	-10,13
Urbanisation future	504	8,23	392	7,31	-112	-0,92	-22,21
Zone d'urbanisation dense	437	7,15	381	7,11	-57	-0,04	-12,92
Activité future	41	0,67	33	0,62	-8	-0,05	-18,80
Zone d'activités	34	0,56	26	0,48	-8	-0,07	-23,75
Espace à vocation ludique	20	0,33	15	0,29	-5	-0,04	-22,93
Espaces ludiques futurs	11	0,17	11	0,20	0	0,02	-1,59
Mangrove, marais, zones humides	9	0,15	7	0,14	-2	-0,01	-20,11
Equipements structurants	6	0,10	4	0,08	-1	-0,01	-25,00
Retenue d'eau	1	0,01	4	0,07	3	0,06	522,22
Espaces à vocation agricole	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	6122	100,00	5361	100,00	-760	0,00	-12,42

Note : Afin de faciliter l'analyse du zonage du SAR-SMVM, nous avons opté pour un regroupement des 12 types de zones définies dans le schéma en trois grandes catégories : les zones urbaines, les zones naturelles et les zones agricoles.

Les **zones urbaines** regroupent les types de zonages suivants : "Zones d'urbanisation", "Urbanisation future", "Zone d'urbanisation dense", "Activité future", "Zone d'activités", "Espace à vocation ludique", "Espaces ludiques futurs" et "Equipements structurants".

Les **zones naturelles**, quant à elles, sont composées des zonages : "Mangrove, marais, zones humides" et "Retenue d'eau".

Les **zones agricoles** se composent du zonage "Espaces à vocation agricole".

Cette classification simplifiée permet d'obtenir une vision plus claire et structurée de l'utilisation des terres, facilitant ainsi l'interprétation des données et l'identification des principales tendances.

Figure 15 – Bilan du zonage des surfaces agricoles cultivées à l'extérieur du SAR-SMVM : évolutions statistiques des surfaces entre 2000 et 2017

OCS GE 2000				OCS GE 2017			
Surface des terres agricoles cultivées à l'extérieur du SAR-SMVM en zone urbaine du SAR-SMVM (en ha)	Part de la surface des terres agricoles cultivées à l'extérieur du SAR-SMVM en zone urbaine (en %)	Surface des terres agricoles cultivées à l'extérieur du SAR-SMVM en zone naturelle du SAR-SMVM (en ha)	Part de la surface des terres agricoles cultivées à l'extérieur du SAR-SMVM en zone naturelle du SAR-SMVM (en %)	Surface des terres agricoles cultivées à l'extérieur du SAR-SMVM en zone urbaine du SAR-SMVM (en ha)	Part de la surface des terres agricoles cultivées à l'extérieur du SAR-SMVM en zone urbaine (en %)	Surface des terres agricoles cultivées à l'extérieur du SAR-SMVM en zone naturelle du SAR-SMVM (en ha)	Part de la surface des terres agricoles cultivées à l'extérieur du SAR-SMVM en zone naturelle du SAR-SMVM (en %)
3061	50,00	3060	49,99	2667	49,75	2694	50,25

Note : Afin de faciliter l'analyse du zonage du SAR-SMVM, nous avons opté pour un regroupement des 12 types de zones définis dans le schéma en trois grandes catégories : les zones urbaines, les zones naturelles et les zones agricoles.

Les **zones urbaines** regroupent les types de zonages suivants : "Zones d'urbanisation", "Urbanisation future", "Zone d'urbanisation dense", "Activité future", "Zone d'activités", "Espace à vocation ludique", "Espaces ludiques futurs" et "Équipements structurants".

Les **zones naturelles**, quant à elles, sont composées des zonages : "Mangrove, marais, zones humides" et "Retenue d'eau".

Les **zones agricoles** se composent du zonage "Espaces à vocation agricole". Cette classification simplifiée permet d'obtenir une vision plus claire et structurée de l'utilisation des terres, facilitant ainsi l'interprétation des données et l'identification des principales tendances.

Figure 16 – Bilan des surfaces agricoles cultivées en zone urbaine et naturelle en 2000 et 2017

Les données des millésimes 2017 du Registre parcellaire graphique (RPG) et de l'Occupation du sol à grande échelle (OCS GE) révèlent **que l'utilisation des terres agricoles situées à l'extérieur du SAR-SMVM est largement influencée par les besoins de l'agriculture locale lié à l'élevage, et l'agriculture d'exportation associé aux cultures d'exports**. L'occupation de ces terres est majoritairement déterminée par les ressources fourragères destinées à l'alimentation animale et caractérisée par de vastes zones relativement peu accidentées où les éleveurs locaux exploitent du bétail. **Les prairies permanentes couvrent donc une part importante de ces terres, suivies des cultures spécifiques au territoires martiniquais telles que la banane et la canne à sucre.**

D'après les données du RPG 2017, **les prairies permanentes et autres ressources fourragères couvrent environ 27,87 %** des terres agricoles à l'extérieur du SAR-SMVM, soit approximativement **979 hectares**. Ces surfaces jouent un rôle crucial pour le secteur de l'élevage du territoire, assurant une source constante et fiable de nourriture pour le bétail. Par ailleurs, **la culture de la banane occupe environ 13 %** de ces terres, représentant autour de **457 hectares**. Cette production agricole est essentielle pour l'économie de l'île, bénéficiant certainement de conditions de sol favorables en dehors de la zone SAR-SMVM, propices à son développement. **La canne à sucre occupe quant à elle 8,11 %** des terres, soit une part importante bien que moindre que celle des prairies et des bananeraies. Sa culture est caractéristique de la Martinique, surtout dans les zones peu accidentées et accessibles à la mécanisation. Enfin, **environ 15,5 % des terres agricoles situées hors du SAR-SMVM sont laissées en jachère**. Ces périodes de non-culture, pouvant durer jusqu'à six ans ou plus, visent à régénérer efficacement la fertilité des sols et à éviter leur épuisement, tout en jouant un rôle essentiel dans la rotation des cultures et la gestion durable des terres agricoles.

Les données de l'OCS GE 2017 confirment cette répartition, en présentant des niveaux de couverture similaires, validant ainsi la cohérence des grandes tendances entre les deux sources de données.

PERSPECTIVES DE QUESTIONNEMENTS 2

Plusieurs perspectives de questionnements pourraient émerger concernant le manque de cohérence entre la planification territoriale et l'usage agricole réel en Martinique, particulièrement en lien avec la proportion significative de terres agricoles situées hors des espaces définis comme agricoles dans le SAR-SMVM :

1. Efficacité de la planification territoriale agricole

- Pourquoi existe-t-il un écart entre la localisation des terres agricoles cultivées à l'intérieur des espaces agricole du SAR-SMVM, et ceux à l'extérieur de ce dernier ?
- Le zonage agricole du SAR-SMVM reflète-t-il la dynamique économique et sociale de l'agriculture en Martinique ?
- Les espaces agricoles définis par le SAR-SMVM de 1998 ne sont pas en adéquation avec la réalité du terrain aux besoins réels de l'agriculture martiniquaise, quels sont les manquements ?

Il serait pertinent d'évaluer si le zonage établi tient compte des réalités agricoles actuelles, telles que les types de cultures, ou les besoins des exploitants agricoles.

2. Impact sur la protection des terres agricoles

- Quelle est la conséquence de cette occupation agricole en dehors des zones prévues sur la protection à long terme des terres agricoles ?
- Sur le long terme, la présence de terres agricoles en dehors des zones protégées pourrait exposer ces terres à une pression foncière accrue, en particulier à l'urbanisation ou à la requalification en espaces non agricoles.

3. Politiques de régulation et d'accompagnement

- Les politiques publiques d'accompagnement des agriculteurs sont-elles suffisamment adaptées pour orienter les exploitations vers les zones agricoles prévues ?

Une analyse pourrait être menée pour déterminer si les outils de planification et d'incitation sont suffisamment efficaces pour encourager les agriculteurs à s'installer ou à maintenir leur activité dans les zones définies par le SAR-SMVM.

4. Enjeux de durabilité

- Comment ces incohérences affectent-elles la capacité de l'île à maintenir une agriculture durable ?

Le fait qu'une partie des terres agricoles cultivées se trouve en dehors des zones protégées, pourrait limiter la capacité de la Martinique à sécuriser ses surfaces agricoles à long terme.

Ce manque de cohérence entre la planification territoriale du SAR-SMVM et les usages agricoles réels en Martinique soulève des enjeux cruciaux pour la gestion du territoire, la préservation des terres agricoles et la durabilité de l'agriculture. Il est important de réfléchir à une adaptation du cadre de planification afin de mieux répondre aux besoins actuels et futurs, tout en garantissant la protection des terres agricoles face aux pressions urbaines et environnementales.

1.3. Des potentialités naturelles contrastées au sein des espaces agricoles du SAR-SMVM

Note méthodologique de l'évaluation de la cohérence des espaces agricoles du SAR-SMVM selon les potentialités naturelles et la topographie

Les croisements et traitements de données sur les potentialités à l'agriculture produites en 2022 par la DAAF ont été utilisés afin d'évaluer la cohérence de la planification des espaces agricoles définis par le SAR-SMVM, en fonction des potentialités favorables à une agriculture viable et durable. Cette démarche vise à vérifier si les délimitations des espaces agricoles du SAR-SMVM sont en adéquation avec les caractéristiques des sols propices au développement de pratiques agricoles productives.

1. Analyse des potentialités naturelles et caractérisation des terres cultivées

Les données sur les potentialités naturelles fournissent des informations précises permettant de différencier les terres agricoles selon leur aptitude productive. Elles permettent ainsi de caractériser les terres en fonction de leur faible ou fort potentiel naturel, ce qui est essentiel pour orienter les décisions de planification. En d'autres termes, cette caractérisation aide à identifier les zones de forte potentialité agricole, offrant des éléments de réponse quant à la pertinence de l'usage agricole de ces zones et à leur capacité à soutenir une agriculture viable.

2. Intégration des données AOC pour l'évaluation de la cohérence de planification du SAR-SMVM

Les données AOC, qui définissent les zones d'appellation d'origine contrôlée, entrent également dans ce cadre d'évaluation de la cohérence des délimitations des espaces agricoles fixées par le SAR-SMVM. En incluant les zones AOC dans l'analyse, il fut possible de vérifier si les périmètres prévus par le SAR-SMVM sont compatibles avec les zones d'intérêt pour des productions agricoles spécifiques, ajoutant une dimension qualitative à l'évaluation des potentialités agricoles.

3. Contribution de l'OCS GE et du Registre parcellaire graphique (RPG)

Les données de l'Occupation du sol à grande échelle (OCS GE) et du Registre parcellaire graphique (RPG) 2017 ont été mobilisées pour affiner cette évaluation. Elles permettent de vérifier le l'usage et l'occupation au sol des terres cultivées situées à l'extérieur des périmètres agricoles du SAR-SMVM, et de déterminer les types de cultures présentes sur ces terres. Cette approche offre une vue d'ensemble des pratiques agricoles hors des espaces SAR-SMVM, en mettant en évidence les cultures qui y sont implantées et en évaluant si ces terres pourraient bénéficier d'un reclassement en fonction de leur aptitude agricole.

En combinant les données de potentialités agricoles de la DAAF, les zones AOC, ainsi que les données OCS GE et RPG, cette méthodologie permet une évaluation rigoureuse de la cohérence des espaces agricoles planifiés par le SAR-SMVM. Elle offre des éléments d'interprétation essentiels pour une gestion adaptée des terres, assurant que les zones agricoles sont en adéquation avec leur potentiel naturel et qu'elles répondent aux objectifs de durabilité et de productivité agricole.

Enfin, dans le cadre de l'analyse des potentialités naturelles en relation avec la topographie des terres agricoles, nous avons choisi de regrouper les différentes classes de pentes en trois grandes catégories. Cette classification nous permet d'évaluer plus efficacement l'impact de la topographie sur la viabilité et les contraintes des pratiques agricoles. Les trois groupes de pentes sont définis en fonction du pourcentage d'inclinaison des terrains, selon les critères suivants :

- **Pentes faibles** (<= 10 – 20 %) : Ces terrains présentent des pentes douces, généralement favorables aux cultures intensives et aux techniques mécanisées. Les risques d'érosion y sont faibles, et les interventions agricoles peuvent être optimisées.
- **Pentes moyennes** (20 – 50 %) : Cette catégorie inclut des terrains avec des pentes modérées, qui nécessitent souvent des techniques de conservation des sols et des aménagements spécifiques pour minimiser l'érosion et faciliter les cultures.
- **Pentes fortes** (50 – 100 %) : Les terrains avec des pentes plus raides présentent des contraintes importantes pour l'agriculture. Les risques d'érosion et de glissements de terrain y sont accrus, et les pratiques agricoles sont généralement limitées à certaines cultures ou à des méthodes adaptées, comme l'agriculture de conservation ou l'aménagement en terrasses.

Cette classification nous permettra d'analyser de manière plus précise la corrélation entre la topographie et les pratiques agricoles potentielles, facilitant ainsi la prise de décision en matière d'aménagement et de gestion durable des terres agricoles.

Répartition des potentialités agricoles des espaces agricoles du SAR-SMVM en 2022

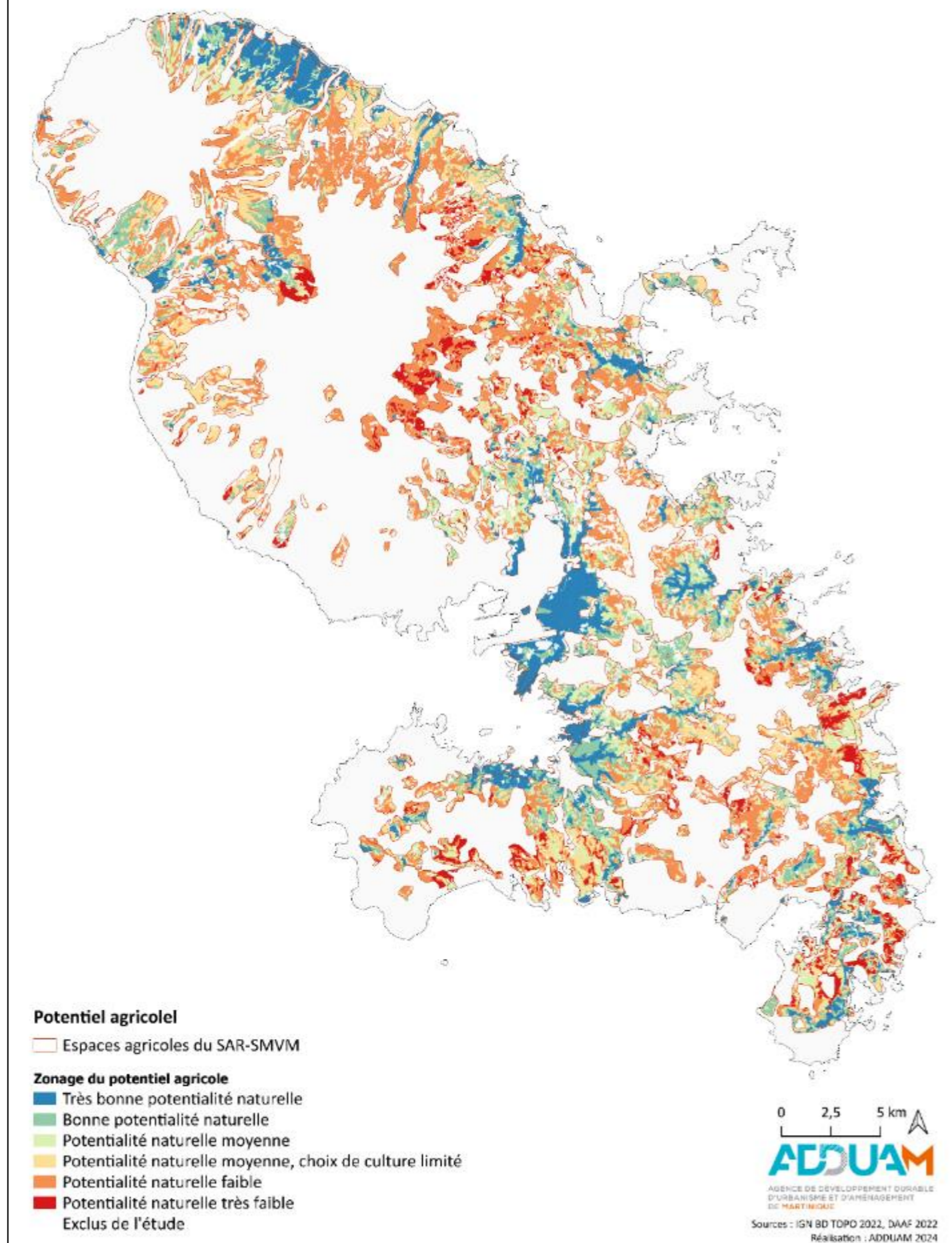


Figure 17 – Répartition des potentialités naturelles au sein des espaces agricoles du SAR-SMVM

Répartition des potentialités naturelles des espaces agricoles du SAR-SMVM

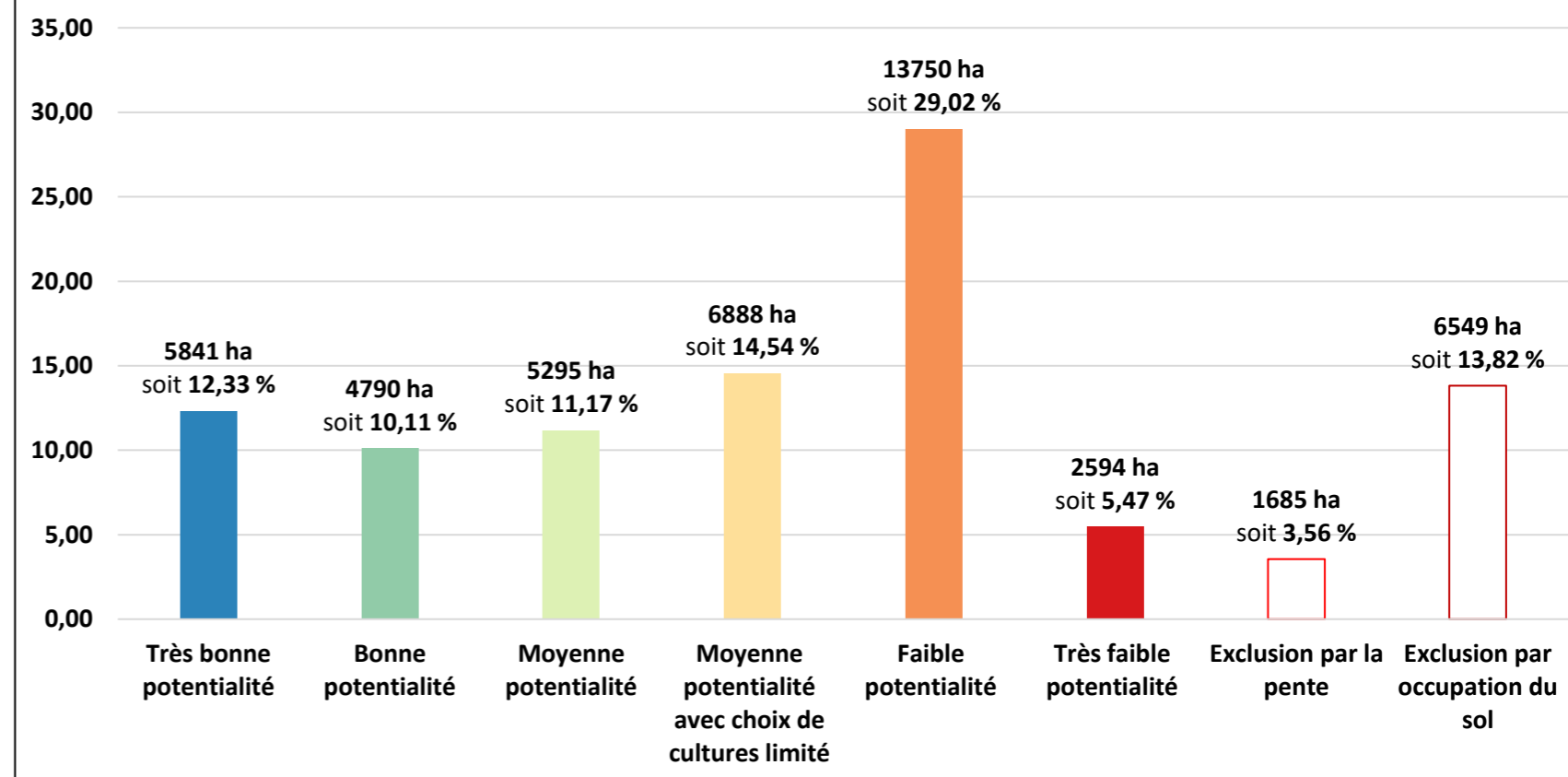


Figure 18 – Typologie des potentialités naturelles au sein des espaces agricoles du SAR-SMVM

Catégories de potentialités naturelles	Surface (en ha)	Part de la surface des espaces agricoles du SAR-SMVM pour leur potentialité naturelle (en %)	Part de la surface selon la superficie territoriale portée à 112800 ha (en %)
Très bonne potentialité à potentialité moyenne (Niveaux 1 à 3)	15922	33,60	14,12
Potentialité moyenne à très faible potentialité (Niveaux 4 à 6)	23233	49,03	20,60
Exclusion par la pente et l'occupation du sol (Niveaux 7 à 8)	8234	17,37	7,30
TOTAL GENERAL	47388	100,00	42,01

Figure 19 – Distribution de potentialités naturelles au sein des espaces agricoles du SAR-SMVM

La cartographie des **potentialités à l'agriculture de la Martinique en 2022** fournit une vue détaillée du potentiel des terres agricoles pour le soutien d'une agriculture productive et durable. Autrement dit, cette cartographie se présente comme un outil stratégique pour orienter les décisions en matière de développement agricole. Elle vise à revitaliser l'agriculture tout en préservant les sols agricoles de l'île.

Pour ce faire, la démarche repose sur une production de données qui distingue deux niveaux d'analyse :

- Les **potentialités naturelles (niveau 1)** : Ce niveau s'appuie exclusivement sur des caractéristiques environnementales, telles que les pentes, la pluviométrie et la nature des sols. Il permet d'identifier les zones naturellement favorables à l'agriculture sans tenir compte des contraintes humaines ou économiques.
- Les **potentialités territoriales (niveau 2)** : Ce niveau intègre des aspects plus complexes liés au contexte humain et territorial, comme les contraintes réglementaires, les conditions économiques, les risques naturels, et la présence d'infrastructures. Il s'agit donc d'une analyse combinant les opportunités et les limitations à l'échelle du territoire.

Enfin, les **potentialités agricoles** résultent de la combinaison de ces deux niveaux, offrant ainsi une vision globale et nuancée des zones propices à l'agriculture. Cependant, certains espaces sont exclus de l'analyse en raison de leur topographie ou de l'artificialisation des sols, jugés incompatibles avec un usage agricole.

Dans cette partie de l'étude, l'accent sera mis sur **l'évaluation des potentialités naturelles (niveau 1)** ; cela permettra d'apprécier la pertinence des zones agricoles délimitées et de vérifier leur alignement avec les prescriptions du SAR-SMVM pour l'agriculture. Cette analyse est essentielle pour garantir que les espaces identifiés répondent bien aux besoins agricoles et aux priorités de planification du territoire.

L'évaluation des potentialités naturelles au sein des espaces agricoles du SAR-SMVM révèle des chiffres significatifs : environ **33,60 % des surfaces analysées présentent une potentialité naturelle allant de "très bonne" à "moyenne" (catégorie 1)**, tandis que **49,03 % montrent une potentialité de "moyenne" à "très faible" (catégorie 2)** ; de plus, **17,37 % des zones sont inexploitable en raison de leur configuration topographique ou de leur artificialisation (Fig. 19)**.

Ces résultats montrent qu'une proportion relativement surprenante de terres agricoles est caractérisée comme ayant un faible potentiel agricole. Au vu de ces premiers résultats, on pourrait interpréter que les prescriptions du SAR-SMVM disposent de surfaces agricoles relativement limitées en faveur d'une agriculture durable et hautement productible, puisque les terres les plus favorables sont nettement moins nombreuses que celles à faible voir très faible potentiel agricole. Toutefois, l'analyse du potentiel agricole à l'extérieur des espaces agricoles du SAR-SMVM révèle des résultats marqués par une répartition logique des terres en matière de potentiel naturel.

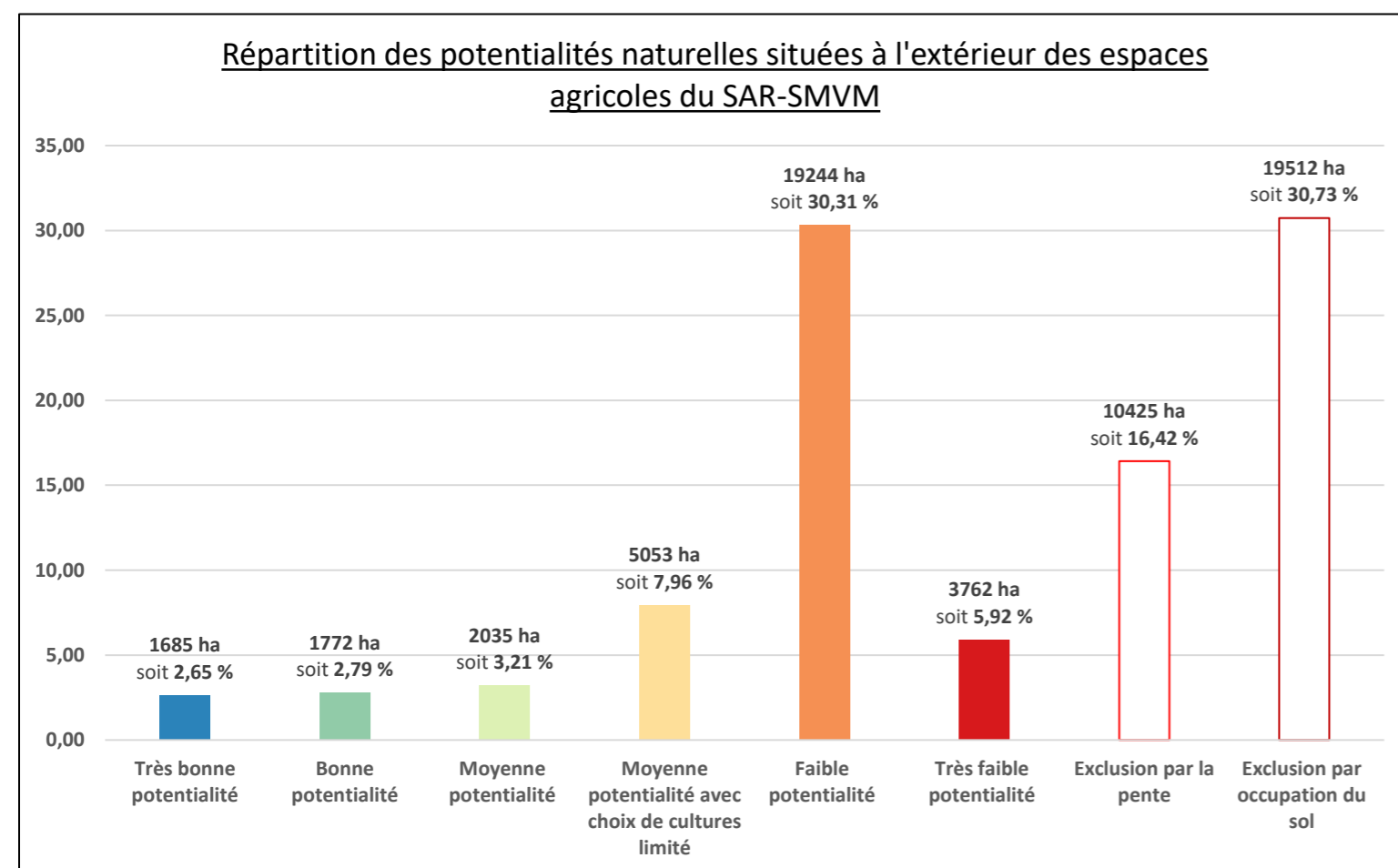


Figure 20 – Typologie des potentialités naturelles à l'extérieur des espaces agricoles du SAR-SMVM

Potentialité agricole naturelle	Surface (en ha)	Part de la surface des espaces analysés à l'extérieur des espaces agricoles du SAR-SMVM pour leur potentialité (en %)	Part de la surface selon la superficie territoriale portée à 112800 ha (en %)
Très bonne potentialité à potentialité moyenne (catégorie 1)	5493	8,65	4,87
Potentialité moyenne à très faible potentialité (catégorie 2)	28058	44,19	24,87
Exclusion par la pente et l'occupation du sol (catégorie 3)	29937	47,15	26,54
TOTAL GENERAL	63488	100,00	56,28

Figure 21 – Catégories de potentialités naturelles à l'extérieur des espaces agricoles du SAR-SMVM

En effet, seules **8,65 % des surfaces agricoles situées en dehors des zones définies par le SAR-SMVM présentent un potentiel naturel optimal pour l'agriculture (catégorie 1)**. En revanche, une part nettement plus importante de ces terres, représentant **44,19 %, dispose d'un potentiel naturel limité (catégorie 2)**, rendant leur exploitation moins propice à une agriculture productive et efficace. Par ailleurs, **47,15 % de ces surfaces sont exclues de l'usage agricole** en raison de la topographie (pentes abruptes) et de l'artificialisation des sols (**Fig. 21**).

La répartition des types de cultures au sein des espaces agricoles du SAR-SMVM reflète effectivement la **relation étroite entre les potentialités naturelles** (déterminées par des facteurs environnementaux comme la nature des sols, les pentes et la pluviométrie), **et les types de cultures qui y sont implantées**. Cette observation s'explique en grande partie par la **forte présence des cultures de la banane et de la canne à sucre sur les terres de très bonne à moyenne potentialité naturelle (Fig. 22, 23 et 24)**. Ces deux types de cultures, piliers historiques et économiques de l'île, sont particulièrement adaptées aux conditions des terrains classés dans la première catégorie de potentialité naturelle. Les sols fertiles, les facilités techniques d'exploitations liées aux configurations topographiques favorables de ces zones offrent des conditions idéales pour ces productions, ce qui renforce leur importance stratégique dans l'aménagement et la gestion des espaces agricoles du SAR-SMVM. Ainsi, la localisation des cultures confirme non seulement la pertinence des critères de potentialité naturelle, mais aussi leur adéquation avec les priorités économiques et identitaires de l'agriculture martiniquaise.

LIBELLE	CODE CULTURE	SURFACE (EN HA)
PRAIRIE PERMANENTE - HERBE PREDOMINANTE (RESSOURCES FOURRAGERES LIGNEUSES ABSENTES OU PEU PRESENTES)	PPH	1989,24
BANANE EXPORT - AUTRE	BEA	1793,87
CANNE A SUCRE - FERMAGE	CSF	1693,59
JACHERE DE 5 ANS OU MOINS	J5M	1147,03
CANNE A SUCRE - PROPRIETE OU FAIRE VALOIR DIRECT	CSP	771,42
BANANE EXPORT - FERMAGE	BEF	701,32
CANNE A SUCRE - AUTRE	CSA	293,72
SURFACE AGRICOLE TEMPORAIREMENT NON EXPLOITEE	SNE	203,88
AUTRE LEGUME OU FRUIT ANNUEL	FLA	171,75
AUTRE PRAIRIE TEMPORAIRE DE 5 ANS OU MOINS	PTR	66,31

Figure 22 – Les 10 premières cultures selon le RPG de 2017 en lien avec la catégorie 1 des potentialités naturelles au sein des espaces agricoles du SAR-SMVM

LIBELLE	CODE CULTURE	SURFACE (EN HA)
PRAIRIE PERMANENTE - HERBE PREDOMINANTE (RESSOURCES FOURRAGERES LIGNEUSES ABSENTES OU PEU PRESENTES)	PPH	2068,84
BANANE EXPORT - AUTRE	BEA	1435,77
JACHERE DE 5 ANS OU MOINS	J5M	855,9
SURFACE AGRICOLE TEMPORAIREMENT NON EXPLOITEE	SNE	531,76
CANNE A SUCRE - FERMAGE	CSF	334,2
AUTRE LEGUME OU FRUIT ANNUEL	FLA	281,68
BANANE EXPORT - FERMAGE	BEF	242,84
CANNE A SUCRE - PROPRIETE OU FAIRE VALOIR DIRECT	CSP	232,98
BOIS PATURE	BOP	207,3
SURFACE BOISEE SUR UNE ANCIENNE TERRE AGRICOLE	SBO	149,15

Figure 23 – Les 10 premières cultures selon le RPG de 2017 en lien avec la catégorie 2 des potentialités naturelles au sein des espaces agricoles du SAR-SMVM

LIBELLE	CODE CULTURE	SURFACE (EN HA)
PRAIRIE PERMANENTE - HERBE PREDOMINANTE (RESSOURCES FOURRAGERES LIGNEUSES ABSENTES OU PEU PRESENTES)	PPH	148,6
SURFACE AGRICOLE TEMPORAIREMENT NON EXPLOITEE	SNE	121,03
BOIS PATURE	BOP	34,15
JACHERE DE 5 ANS OU MOINS	J5M	28,13
BANANE EXPORT - AUTRE	BEA	26,12
AUTRE LEGUME OU FRUIT ANNUEL	FLA	22,95
SURFACE BOISEE SUR UNE ANCIENNE TERRE AGRICOLE	SBO	19,29
AUTRE CULTURE NON PRECISEE DANS LA LISTE (ADMISIBLE)	ACA	16,8
CULTURE SOUS SERRE HORS SOL	CSS	13,01
CANNE A SUCRE - PROPRIETE OU FAIRE VALOIR DIRECT	CSP	11,57

Figure 24 – Les 10 premières cultures selon le RPG de 2017 en lien avec la catégorie 3 des potentialités naturelles au sein des espaces agricoles du SAR-SMVM

Cependant, la forte proportion de terres agricoles à faible potentiel en Martinique s'explique aussi par les **spécificités topographiques accidentées du territoire**. En effet, la **relation entre les potentialités à l'agriculture et les types de cultures** pratiquées s'accompagne d'un lien intrinsèque entre la **capacité agricole des terres et leur configuration topographique**.

En pratique, les zones présentant un fort potentiel à l'agriculture en Martinique sont avant tout celles qui offrent une facilité d'exploitation, notamment grâce à des **pentés faibles qui favorisent une meilleure accessibilité**. Ces **zones planes ou faiblement inclinées permettent une mécanisation plus efficace et facilitent la mise en place de systèmes d'irrigation**, indispensables pour les cultures gourmandes en ressources. À l'inverse, les terres à faible potentiel agricole sont souvent situées dans des zones caractérisées par des contraintes naturelles et physiques importantes, telles que des pentés abruptes ou des sols de faible fertilité. Ces limitations rendent difficile l'utilisation d'équipements modernes, augmentent les coûts d'exploitation, et peuvent limiter les rendements agricoles.

Potentialité agricole	PENTES FAIBLES						PENTES MOYENNES						PENTES FORTES				Total général
	<= 10 %		> 300 %		10 à 20 %		100 à 300 %		20 à 30 %		30 à 50 %		50 à 70 %		70 à 100 %		
	Surface (en ha)	Part de la surface)	Surface (en ha)	Part de la surface)	Surface (en ha)	Part de la surface)	Surface (en ha)	Part de la surface)	Surface (en ha)	Part de la surface)	Surface (en ha)	Part de la surface)	Surface (en ha)	Part de la surface)	Surface (en ha)	Part de la surface)	
Très bonne potentialité (Groupe 1)	4915	40,5	0	0	744	6,52	10	1,36	79	1,01	62	0,58	16	0,54	15	0,96	5841
Bonne potentialité (Groupe 2)	1852	15,26	0	0	2154	18,89	4	0,55	572	7,28	183	1,71	16	0,54	8	0,51	4790
Potentialité moyenne (Groupe 3)	1440	11,86	0	0	2482	21,77	12	1,64	906	11,53	391	3,64	38	1,29	23	1,47	5292
Potentialité moyenne avec choix de cultures limité (Groupe 4)	901	7,42	0	0	1939	17	20	2,73	1635	20,81	1924	17,93	371	12,55	97	6,2	6888
Potentialité faible (Groupe 5)	868	7,15	0	0	2023	17,74	180	24,56	2889	36,77	5398	50,29	1660	56,14	733	46,87	13750
Potentialité très faible (Groupe 6)	155	1,28	0	0	357	3,13	12	1,64	613	7,8	1087	10,13	287	9,71	84	5,37	2594
Exclusion par la pente (Groupe 7)	53	0,44	3	75	79	0,69	472	64,39	39	0,5	194	1,81	302	10,21	542	34,65	1685
Exclusion par l'occupation du sol (Groupe 8)	1953	16,09	0	0	1624	14,24	22	3	1125	14,32	1494	13,92	268	9,06	63	4,03	6548
TOTAL GENERAL	12137	100	4	100	11403	100	733	100	7858	100	10733	100	2957	100	1564	100	47388

Figure 25 – Rapport statistique entre la topographie et les potentialités des espaces agricoles du SAR-SMVM

Echelle topographique	Pentes faibles		Pentes moyennes		Pentes fortes		TOTAL GENERAL	
	Surface (en ha)	Part de la surface (en %)	Surface (en ha)	Part de la surface (en %)	Surface (en ha)	Part de la surface (en %)	Surface (en ha)	Part de la surface (en %)
<= 10 %	12137	51,55	-	-	-	-	12137	2,55
> 300 %	4	0,02	-	-	-	-	4	0,01
10 à 20 %	11403	48,43	-	-	-	-	11403	24,06
100 à 300 %	-	-	733	3,79	-	-	733	1,55
20 à 30 %	-	-	7858	40,66	-	-	7858	16,58
30 à 50 %	-	-	10733	55,55	-	-	10733	22,65
50 à 70 %	-	-	-	-	2957	65,40	2957	6,24
70 à 100 %	-	-	-	-	1564	34,59	1564	3,30
TOTAL GENERAL	23543	100,00	19323	100,00	4522	100,00	47389	100,00

Figure 26 – Rapport statistique de la topographie des espaces agricoles du SAR-SMVM

Le diagnostic des espaces agricoles du SAR-SMVM met en lumière une diversité de topographies influençant directement les pratiques agricoles et leur potentiel d'exploitation (**Fig. 26**) :

- **Pentes douces (≤ 20 %) :**

Ces zones couvrent **49,68 %** des terres agricoles, soit **23 543 hectares**, et offrent des conditions particulièrement favorables à l'agriculture intensive et mécanisée :

- **12 137 hectares** (51,55 % des pentes douces) se situent sur des terrains quasi-plats ou très légèrement inclinés, avec une topographie inférieure ou égale à **10 %**.
- **11 403 hectares** (48,45 % des pentes douces) ont une inclinaison modérée entre **10 et 20 %**, qui reste largement compatible avec l'usage de techniques modernes d'exploitation agricole.

Ces terrains constituent donc le noyau principal des terres agricoles intensives du SAR-SMVM.

- **Pentes raides modérées (20 % - 50 %) :**

Une proportion significative, **40,78 % des terres agricoles** (soit **19 323 hectares**), est caractérisée par des pentes plus prononcées, ce qui impose des défis techniques et environnementaux. Parmi ces zones :

- **10 733 hectares** (55,54 % des pentes raides modérées) sont situés sur des terrains avec des inclinaisons comprises entre **30 et 50 %**.

Ces espaces nécessitent des techniques de conservation des sols, comme les terrasses, pour prévenir l'érosion et garantir la durabilité des cultures.

- **Forte pente (> 50 %) :**

Une moindre proportion des espaces agricoles (**9,54 %**, soit **4 522 hectares**) se situe sur des terrains très inclinés, où l'exploitation agricole est particulièrement contraignante. Parmi ces zones :

- Environ **1 957 hectares** (43,29 % des pentes fortes) présentent des déclivités comprises entre **50 et 70 %**, rendant ces terrains difficiles à exploiter sans investissements majeurs dans les infrastructures d'aménagement et les techniques agricoles spécifiques.

Il est crucial de mener des analyses approfondies pour déterminer l'utilisation actuelle de ces terres (type et proportion de cultures) et leur potentiel à long terme, compte tenu des contraintes topographiques.

Synthèse :

- Les **pentés douces** dominant et constituent un espace propice aux cultures intensives.
- Les **pentés modérées** demandent des adaptations techniques, mais restent exploitables.
- Les **fortes pentés**, bien que marginales, posent des contraintes majeures, mais restent toute même exploitables.

Libellé du code culture	Code des cultures	Surface (en ha)
Surface agricole temporairement non exploitée	SNE	151
Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)	PPH	131
Banane export - autre	BEA	75
Bois pâturé	BOP	65
Surface boisée sur une ancienne terre agricole	SBO	49
Jachère de 5 ans ou moins	J5M	47
Autre légume ou fruit annuel	FLA	21
Autre prairie temporaire de 5 ans ou moins	PTR	19
Verger	VRG	11
Banane export - fermage	BEF	11
Cultures conduites en inter rangs : 2 cultures représentant chacune plus de 25%	CID	10
Tubercule tropical	TBT	10
Banane créole (fruit et légume) - fermage	BCF	8
Autre culture non précisée dans la liste (admissible)	ACA	8
Agrume	AGR	6
Horticulture ornementale de plein champ	HPC	5
Surface pastorale - herbe prédominante et ressources fourragères ligneuses présentes	SPH	5
Verger (DROM)	VGD	5
Autre légume ou fruit pérenne	FLP	4
Surface pastorale - ressources fourragères ligneuses prédominantes	SPL	4
Jachère de 6 ans ou plus	J6P	3
Banane créole (fruit et légume) - autre	BCA	3
Banane créole (fruit et légume) - propriété ou faire valoir direct	BCP	3
Café / Cacao	CAC	3
Canne à sucre - fermage	CSF	2
Cultures conduites en inter rangs : 3 cultures représentant chacune plus de 25%	CIT	2
Canne à sucre - propriété ou faire valoir direct	CSP	1
Pastèque	PAS	1
Poivron / Piment	PVP	1
Canne à sucre - autre	CSA	1
Potiron / Potimarron	POT	1
Autre céréale d'hiver de genre Triticum	CHT	1
Autre plante à parfum, aromatique et médicinale pérenne	PPP	1
Laitue / Batavia / Feuille de chêne	LBF	1
Persil	PSL	1
Pépinière	PEP	0,50
Prairie en rotation longue (6 ans ou plus)	PRL	0,48
Autre céréale de genre Fagopyrum	CGF	0,47
Haricot / Flageolet	HAR	0,43
Ananas	ANA	0,34
Concombre / Cornichon	CCN	0,29
Oignon / Échalote	OIG	0,28
Tomate	TOM	0,26
Culture sous serre hors sol	CSS	0,26
Autre fourrage annuel d'un autre genre	FAG	0,20
Aubergine	AUB	0,19
Avocat	AVO	0,19
Thym	THY	0,18
Plante aromatique (autre que vanille)	PAR	0,18
Navet	NVT	0,15
Banane créole (fruit et légume) - indivision	BCI	0,15
Plante médicinale	PMD	0,15

Figure 27 – Répartition des 52 premiers types de cultures des fortes pentes au sein des espaces agricoles du SAR-SMVM

Il est toutefois important de souligner que, **bien qu'étant situées dans les mornes, les terres agricoles en forte pente demeurent exploitables**. Comme évoqué précédemment, leur classification en tant que terres à faible potentiel agricole résulte souvent davantage d'une perception axée sur la facilité d'exploitation que sur leur réelle capacité productive. Avec des **pratiques agricoles adaptées**, et une gestion appropriée pour prévenir l'érosion et optimiser les ressources, **ces espaces peuvent révéler un potentiel significatif**. Autrement dit, ils peuvent offrir de belles opportunités pour soutenir l'agriculture locale en Martinique, en diversifiant les productions et en valorisant des terres aujourd'hui sous-utilisées.

Les espaces agricoles situés en forte pente en Martinique présentent deux dynamiques particulièrement révélatrices (**Fig. 27**) :

1. Une prédominance de l'élevage extensif comme usage adapté

Les surfaces consacrées aux prairies permanentes et aux bois pâturés montrent que l'élevage extensif est mieux adapté aux contraintes des terres en forte pente. Ces pratiques permettent d'exploiter ces espaces tout en limitant les risques d'érosion et de dégradation des sols, contrairement aux cultures intensives qui nécessitent des aménagements coûteux et peuvent aggraver les problèmes environnementaux. L'élevage extensif, en revanche, est moins exigeant sur le plan des intrants et profite de la couverture végétale permanente, qui protège et stabilise le sol.

2. Une forte proportion de terres temporairement non exploitées : signe d'un paradoxe économique

La grande superficie des terres agricoles temporairement non exploitées (151 hectares) reflète une double problématique :

- Difficultés techniques liées à la topographie : Les fortes pentes rendent l'exploitation complexe, nécessitant des techniques spécialisées (terrasses, haies anti-érosion, irrigation adaptée) que peu d'exploitants maîtrisent ou peuvent mettre en œuvre.
- Coûts élevés et rentabilité limitée : Ces zones ne génèrent pas suffisamment de revenus pour attirer les grands exploitants agricoles, car les coûts initiaux d'aménagement et de gestion sont élevés. Dans le même temps, les petits exploitants agricoles, qui pourraient tirer parti de ces terres, manquent souvent de ressources financières et techniques pour les exploiter efficacement.

Ainsi, ces terres se trouvent dans une situation d'abandon partiel, bien qu'elles possèdent un potentiel agricole sous-exploité qui, avec des soutiens ciblés, pourrait devenir une source de revenus et de valorisation pour les petits producteurs.

Ces dynamiques montrent qu'une meilleure exploitation des terres en forte pente nécessiterait :

- Un soutien technique et financier : Formation aux techniques adaptées à la topographie et subventions dans le but de réduire les coûts d'aménagement pour les petits producteurs
- La promotion de modèles agricoles durables : Encourager les petits exploitants à adopter des pratiques comme l'agroforesterie ou des cultures adaptées
- Une valorisation économique des productions : Faciliter l'accès aux marchés pour les produits issus de ces zones, permettant aux petits exploitants de compenser les surcoûts liés à l'activité agricole en pente.

En résumé, ces terres, bien que contraignantes, pourraient être une opportunité pour l'agriculture locale si les obstacles techniques et financiers sont levés, et si des approches adaptées et durables sont mises en œuvre.

Distribution des surfaces agricoles protégées par l'appellation d'origine contrôlée au sein et à l'extérieur des espaces agricoles du SAR-SMVM

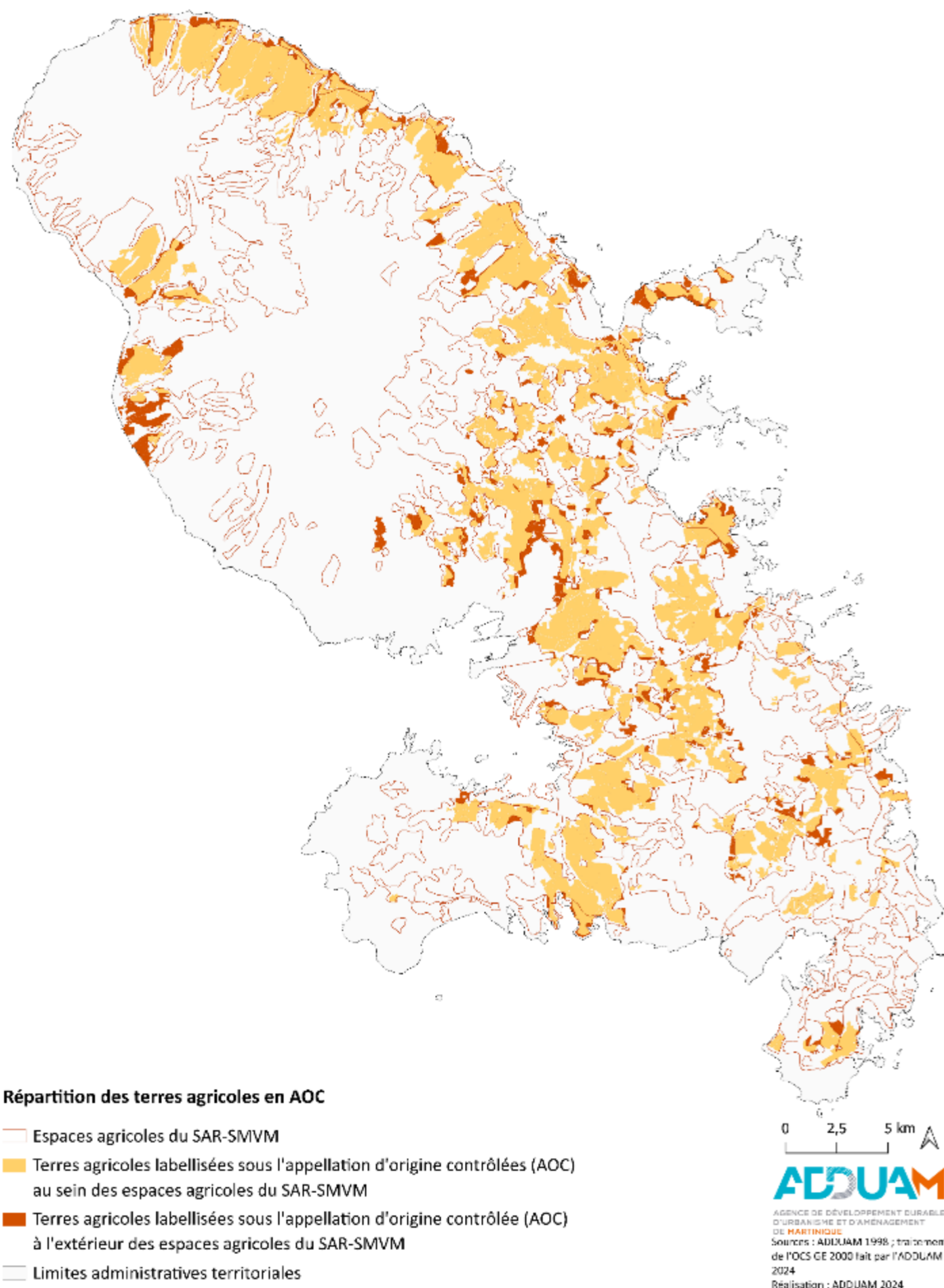


Figure 28 – Répartition des surfaces agricoles inscrites en appellation d'origine contrôlée (AOC) au sein et à l'extérieur des espaces agricoles du SAR-SMVM

Distribution des surfaces agricoles protégées par l'appellation d'origine contrôlée au sein et à l'extérieur des espaces agricoles du SAR-SMVM

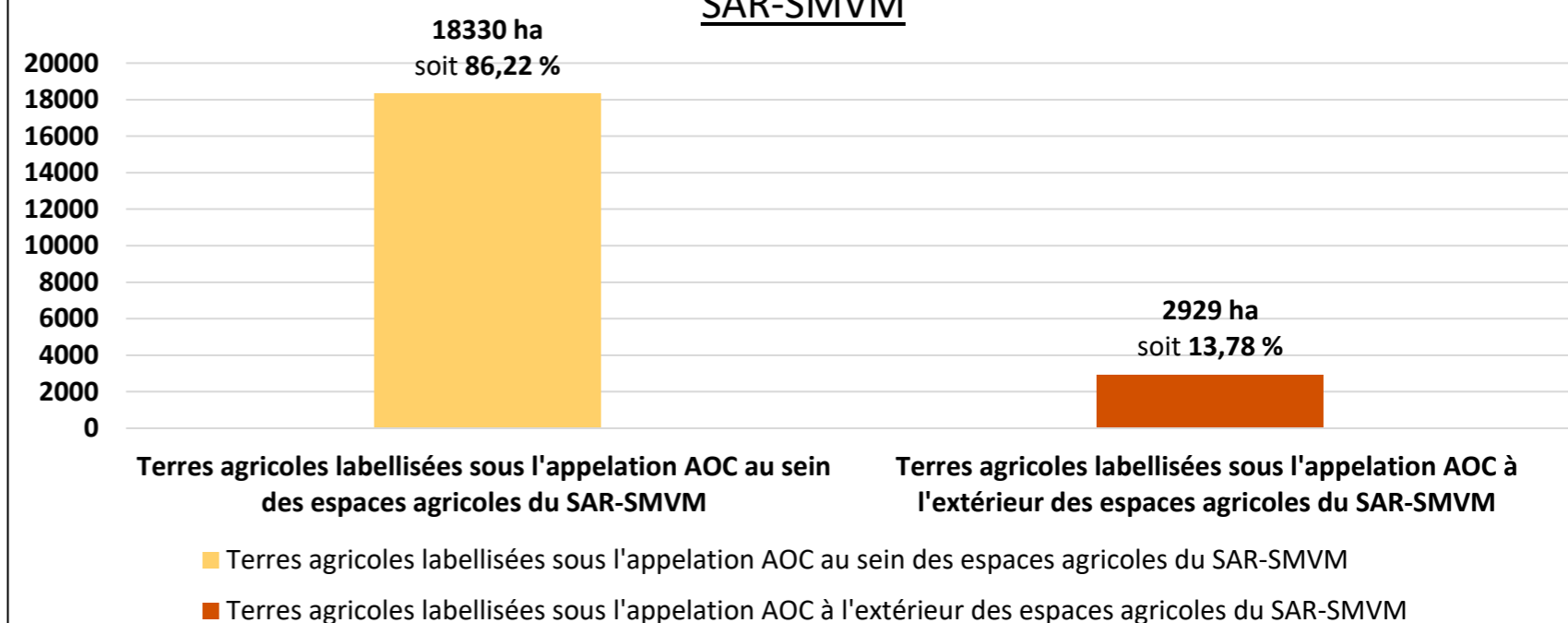


Figure 29 – Bilan des surfaces agricoles inscrites en appellation d'origine contrôlée (AOC) au sein et à l'extérieur des espaces agricoles du SAR-SMVM

En Martinique, 21 260 hectares de terres bénéficient de l'appellation d'origine contrôlée (AOC). Parmi ces terres, **18 330 hectares**, soit **86,22 %**, sont situés à l'intérieur des espaces agricoles définis par le **Schéma d'aménagement régional et schéma de Mise en valeur de la mer (SAR-SMVM)**. À l'inverse, **2 929 hectares**, représentant **13,78 %**, se trouvent **en dehors** de ces espaces (**Fig. 29**).

Cette répartition souligne l'importance stratégique des terres agricoles labellisées AOC dans la planification et la gestion des espaces agricoles. Les terres bénéficiant de l'AOC jouent un rôle déterminant dans la structuration des zones agricoles définies par le SAR-SMVM, car elles constituent un **critère clé pour leur délimitation**.

Face à ces données, des **enjeux de préservation majeurs** se dégagent pour protéger ces terres, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des espaces SAR-SMVM. Leur préservation est essentielle pour garantir la pérennité des productions locales sous AOC, qui valorisent le terroir martiniquais et soutiennent une agriculture de qualité, reconnue au niveau national et international.

1. Critères de définition du potentiel agricole des mornes

- Quels critères ont été utilisés pour exclure les terres agricoles des mornes du classement de « fort potentiel agricole naturel » ?
 - Les terres dans les mornes pourraient-elles être réévaluées en matière de potentialité à l'agriculture, notamment pour les cultures spécifiques (agroforesterie, cultures de niche) ?
- ⇒ Les mornes, bien que topographiquement contraignants, peuvent parfois présenter des conditions favorables pour certaines cultures adaptées aux pentes ou aux microclimats locaux. Une réflexion pourrait s'ouvrir sur les critères techniques et agronomiques utilisés pour déterminer le potentiel agricole et leur actualisation. Certaines cultures pourraient s'adapter aux conditions spécifiques des mornes (agriculture en terrasses, cultures vivrières, etc.) ; La non-reconnaissance du potentiel agricole de ces zones pourrait priver la Martinique d'opportunités agricoles.

2. Compatibilité des terres agricoles à fort potentiel avec le zonage du SAR-SMVM

- Pourquoi certaines terres agricoles à fort potentiel naturel ne sont-elles pas incluses dans les espaces agricoles prévus par le SAR-SMVM ? Faut-il conquérir ces espaces au potentiel naturel ?
 - Le SAR-SMVM est-il suffisamment flexible pour intégrer de nouvelles surfaces agricoles identifiées comme ayant un fort potentiel agricole ?
- ⇒ Si des terres à fort potentiel agricole échappent à la planification, cela pourrait affaiblir les efforts de préservation des sols fertiles.

3. Enjeux de souveraineté alimentaire et d'autosuffisance

- Comment la non-prise en compte des terres à fort potentiel agricole dans les mornes pourrait-elle affecter la stratégie de souveraineté alimentaire en Martinique ?
- ⇒ Si les terres situées dans les mornes, ainsi que d'autres terres à fort potentiel, ne sont pas protégées ou reconnues par le SAR-SMVM, cela pourrait compromettre la capacité de l'île à augmenter sa production agricole et à réduire sa dépendance aux importations.

Le désalignement entre le potentiel agricole réel des terres dans les mornes et leur classification par la DAAF, ainsi que l'exclusion de certaines terres à fort potentiel agricole des espaces agricoles prévus, pose de sérieux enjeux pour l'aménagement du territoire et la protection des terres agricoles en Martinique. Il est important de réévaluer la planification territoriale pour intégrer plus efficacement les réalités agricoles locales et permettre une meilleure gestion des terres à long terme, tout en soutenant la durabilité agricole et la souveraineté alimentaire de l'île.

En outre, les analyses confirment la justesse des décisions prises pour préserver et mettre en valeur les terres les plus productives. Néanmoins, il est important de prêter une attention particulière aux surfaces agricoles classées à faible potentiel, notamment celles situées dans les zones de mornes.

Bien qu'il ne s'agisse que d'une petite portion des surfaces agricoles à forte potentialité naturelle se trouvant en dehors des espaces agricoles définis par le SAR-SMVM, il serait pertinent, lors de la révision de ce document, d'inclure ces terres. En particulier, les surfaces agricoles cultivées, situées dans les plaines du Lamentin, entre l'aéroport et l'habitation Belfort, devraient être intégrées, afin de mieux protéger et valoriser ces zones à haut potentiel agricole. Cela permettrait d'optimiser l'utilisation des ressources naturelles et de renforcer la cohérence de l'aménagement du territoire.

1.4. Les sols agricoles du SAR-SMVM face à la chlordécone : enjeux majeurs de gestion et d'adaptation

Note méthodologique relative à l'évaluation de la contamination des espaces agricoles du SAR-SMVM par la chlordécone

L'analyse de la contamination des sols agricoles dans le périmètre du SAR-SMVM repose sur le **croisement de deux types de données spécifiques** relatives à la pollution à la chlordécone :

- **Zones à risque de contamination**

Ces données identifient les parcelles potentiellement contaminées en fonction de l'historique des pratiques agricoles, notamment la **présence ancienne ou actuelle de cultures de bananes**. Elles représentent des zones à risque qui n'ont pas encore fait l'objet d'analyses détaillées mais qui, par déduction, sont considérées comme susceptibles d'être contaminées.

- **Parcelles ayant fait l'objet d'analyses de sols**

Ces données fournissent une classification des niveaux de contamination mesurés pour des parcelles agricoles, avec les catégories suivantes :

- Aucune détection
- Faible contamination
- Contamination moyenne
- Forte contamination

Datant de février 2024 selon la cartographie de la « Teneur en chlordécone des sols analysés en Martinique » faite par la DEAL, ces données proviennent de **sources institutionnelles**, notamment :

- La Préfecture de Martinique,
- La Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF),
- Le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)

Méthode de croisement avec les espaces agricoles du SAR-SMVM

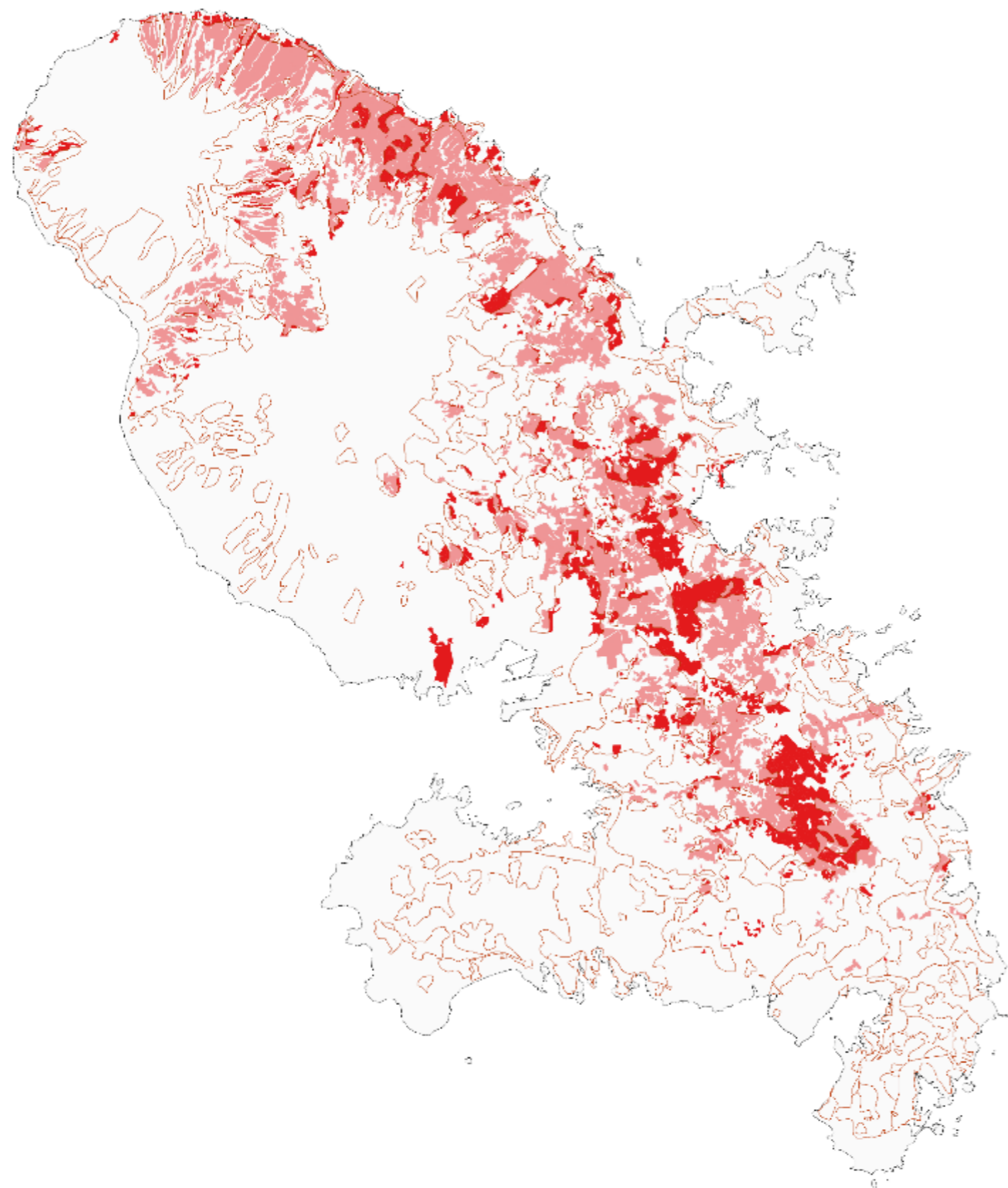
Pour évaluer l'ampleur de la contamination au sein des **espaces agricoles du SAR-SMVM**, ces données ont été croisées avec les délimitations géographiques des espaces agricoles définis par le **SAR-SMVM**. Cette méthode a permis de :

- **Quantifier la part des zones agricoles contaminées**, en distinguant les différents niveaux de contamination (risques ou niveaux mesurés).
- Identifier les zones prioritaires pour des mesures spécifiques de gestion, de réhabilitation ou de suivi.

Objectifs

Cette méthodologie vise à offrir une vision claire et quantifiée des enjeux de contamination des terres agricoles dans le périmètre du SAR-SMVM, afin de guider les actions d'aménagement, de préservation et de réhabilitation dans ce cadre stratégique.

Répartition des zones à risque de contamination des sols par la Chlordécone en Martinique



Distribution du risque de contamination des sols par la Chlordécone

- Espaces agricoles prévus par le SAR-SMVM
- Zone à risque de contamination des sols au sein des espaces agricoles prévus par le SAR-SMVM
- Zone à risque de contamination des sols à l'extérieur des espaces agricoles prévus par le SAR-SMVM

0 2,5 5 km
ADDUAM
AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT
DE MARTINIQUE
Sources : Préfecture de la Martinique,
DAAF Martinique, BD TOPO IGN 2022
Réalisation : ADDUAM 2024

La Martinique fait face à une problématique environnementale majeure avec environ **19 125 hectares** identifiés comme zones à **fort risque de contamination des sols par la chlordécone**, un pesticide organochloré reconnu pour sa toxicité et sa persistance. Utilisé intensivement entre **1972 et 1993** dans les plantations, notamment de bananes, la chlordécone demeure un défi de longue durée pour la santé publique, l'agriculture et la gestion des sols.

Ces **19 125 hectares** se répartissent entre les terres incluses dans le périmètre du **Schéma d'Aménagement Régional et Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SAR-SMVM)** et celles situées en dehors de ce périmètre stratégique :

- Les **zones à risque à l'intérieur des espaces agricoles du SAR-SMVM s'entendent sur environ 13 769 hectares**, soit **71,99 %** des terres à fort risque de contamination. Cela représente 29,05 % de la surface totale des 47 400 hectares agricoles couvert par ce schéma. Ces terres, bien qu'intégrées dans un cadre stratégique d'aménagement et de préservation, sont fortement marquées par les pratiques agricoles historiques (**Fig. 31**).
- Quant aux **zones à risque à l'extérieur du SAR-SMVM, 5 356 hectares, soit 28,01 %** des zones à fort risque de contamination, se trouvent en dehors des espaces agricoles définis par le SAR-SMVM. Ces zones, bien que hors du cadre formel du schéma, sont également concernées par les impacts de la pollution agricole et nécessitent une attention particulière pour leur gestion (**Fig. 31**).

La répartition de ces zones met en lumière l'ampleur du défi auquel la Martinique est confrontée. Les terres à l'intérieur du périmètre du SAR-SMVM sont particulièrement stratégiques, car elles constituent une part importante des surfaces agricoles de l'île et sont au cœur des politiques de développement durable, d'aménagement et de préservation des sols. Également, les terres situées à l'extérieur du périmètre ne doivent pas être négligées, car elles jouent également un rôle dans l'écosystème global et la sécurité alimentaire.

En d'autres termes, ces observations s'expliquent naturellement par le fait que les terres les plus intensément exploitées pour l'agriculture se situent principalement à l'intérieur des zones agricoles définies par le SAR-SMVM. En effet, la majorité des surfaces historiquement cultivées, et par conséquent les plus exposées à la contamination par la chlordécone, se trouvent dans ces zones, conçues pour accueillir des activités agricoles. Ces espaces ont été au cœur de la production intensive, notamment de la culture de la banane, où l'utilisation de la chlordécone était particulièrement répandue. Cela justifie la forte concentration de sols contaminés au sein des périmètres agricoles du SAR-SMVM.

En ce qui concerne les **28 % des surfaces à risque** localisées hors des zones agricoles prévues par le SAR-SMVM, ce résultat peut sembler moins attendu. Toutefois, il s'explique par plusieurs facteurs. D'une part, certaines terres situées en dehors des zones officiellement agricoles ont pu être cultivées de manière informelle ou moins intensive, mais restent néanmoins affectées par la contamination. Cette pollution peut résulter de pratiques agricoles antérieures à la mise en place du SAR-SMVM ou de leur proximité avec des exploitations intensives. D'autre part, la dispersion naturelle de la chlordécone dans l'environnement, par exemple via les eaux de ruissellement ou les nappes phréatiques, a également pu contribuer à l'élargissement de la zone contaminée au-delà des terres directement cultivées.

Cette situation appelle des actions urgentes et coordonnées pour **préserver les terres encore exploitables, réhabiliter les sols contaminés et limiter les impacts sur les populations** et les écosystèmes. Des efforts renforcés sont nécessaires pour intégrer ces enjeux dans une stratégie globale de gestion des territoires et des ressources naturelles en Martinique.

Figure 30 – Répartition de la répartition des zones à risque de contamination des sols par la Chlordécone au sein et à l'extérieur des espaces agricoles du SAR-SMVM

	Surface (en ha)	Part de la surface (en %)
Zone à risque de contamination des sols à l'intérieur des espaces agricoles du SAR-SMVM	13769	71,99
Zone à risque de contamination des sols à l'extérieur des espaces agricoles du SAR-SMVM	5356	28,01
Zone à risque de contamination des sols en Martinique	19125	100,00

Figure 31 – Bilan des zones à risque de contamination des sols par la chlordécone au sein et à l'extérieur des espaces agricoles du SAR-SMVM

L'analyse des **potentialités naturelles** permet d'affiner la compréhension de la répartition des zones à fort risque de contamination par la chlordécone. En mettant en relation les niveaux de potentialités naturelles avec les risques identifiés, cette approche apporte une précision essentielle pour cibler les actions de préservation et de réhabilitation.

Les terres classées comme ayant une « **Potentialité naturelle faible** » constituent la majorité des surfaces agricoles exposées à un risque élevé de contamination, couvrant 3 841 hectares, soit 25,01 % des zones concernées. L'étude de leur topographie révèle que 71,30 % de ces terres se situent sur des pentes allant de 30 % à 50 %. Il est important de noter que les potentialités naturelles dépendent en grande partie de facteurs physiques tels que le relief, la nature des sols (pédologie) et les caractéristiques hydrographiques, qui influencent de manière décisive leur classification. En complément, les terres de « **Très bonne potentialité naturelle** » représentent le deuxième groupe le plus affecté, avec 2 377 hectares, soit 17,29 % des zones à fort risque de contamination. Cette situation s'explique également par la topographie favorable de 97,01 % de ces terres, représentant 2 306 hectares, qui se trouvent sur des pentes inférieures ou égales à 10 %. Cette configuration les rend particulièrement attractives pour les cultures agricoles intensives, notamment la banane et la canne à sucre. Ces deux filières, qui ont historiquement joué un rôle majeur dans l'agriculture locale, sont également celles qui ont largement utilisé la chlordécone par le passé, contribuant ainsi de manière significative à la contamination actuelle de ces sols.

Par conséquent, ces chiffres démontrent que la répartition des risques de contamination est étroitement liée aux potentialités naturelles des terres, notamment leur topographie et leur valeur agronomique. Les terres de faible potentialité sont majoritairement affectées en raison de leur configuration naturelle, tandis que les terres de « très bonne potentialité » sont touchées en raison de l'intensité des pratiques agricoles qu'elles ont supportées. Ce constat souligne alors l'importance de tenir en compte de ces facteurs en matière de stratégies d'aménagement, de préservation et de réhabilitation des sols agricoles en Martinique.

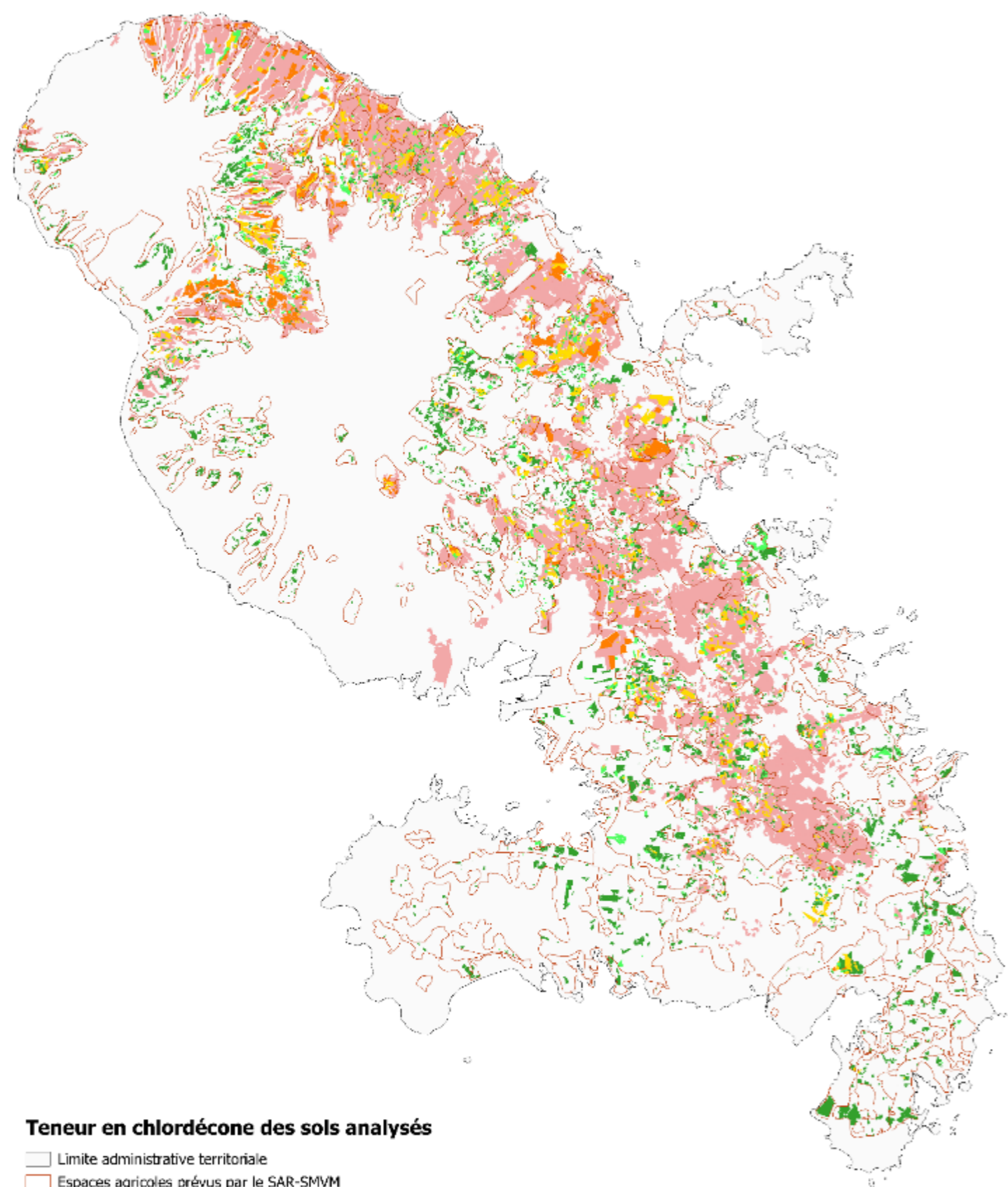
Potentialité naturelle	Pentes faibles		Pentes moyennes			Pentes fortes		TOTAL GENERAL
	<= 10 %	10 à 20 %	100 à 300 %	20 à 30 %	30 à 50 %	50 à 70 %	70 à 100 %	
Très bonne potentialité naturelle	2306	52	2	9	7	0	1	2377
Bonne potentialité naturelle	528	945	-	59	22	2	0	1556
Potentialité naturelle moyenne	263	1435	1	116	77	0	1	1892
Potentialité naturelle moyenne avec choix de cultures limité	216	569	0	305	1155	27	1	2273
Potentialité naturelle faible	191	241	3	495	2482	50	19	3481
Potentialité naturelle très faible	27	36	0	80	290	11	4	448
Exclusion par la pente	21	29	13	1	4	10	11	90
Exclusion par occupation du sol	386	393	-	206	622	23	6	1635
TOTAL GENERAL	3937	3700	20	1270	4659	124	42	13753

Figure 32 – Bilan des potentialités naturelles selon la topographie des zones à fort risque de contamination au sein des espaces agricoles du SAR-SMVM

L'analyse de l'occupation des sols met en évidence une **corrélation significative entre l'utilisation historique des terres agricoles et les zones identifiées comme présentant un fort risque de contamination**. Les bananeraies, en particulier, se distinguent comme des espaces majeurs dans cette dynamique. Largement réparties sur les terres de « **Potentialité naturelle faible** » et de « **Très bonne potentialité naturelle** », elles concentrent une part importante des terres contaminées, en raison de l'utilisation massive et prolongée de la chlordécone dans ces zones. Ce lien direct entre la pratique agricole intensive et la contamination souligne l'impact durable de la gestion des cultures sur la qualité des sols.

Par ailleurs, les **terres sylvicoles**, définies dans l'**OCS GE de 2017** comme les « **forêts moyennement humides** » ou « **humides** », sont également fortement touchées par la contamination. Bien que ces espaces soient moins associés à l'agriculture intensive, leur proximité avec des terres exploitées ou des activités agricoles passées, ainsi que la dispersion naturelle de la chlordécone, a contribué à leur impact. Cette analyse souligne donc non seulement l'importance des bananeraies dans la problématique, mais aussi l'étendue de la contamination à des zones forestières qui, bien que naturelles, n'échappent pas aux conséquences de cette pollution agricole historique.

Niveaux de contamination par la chlordécone des sols analysés au sein des espaces agricoles du SAR-SMVM



Teneur en chlordécone des sols analysés

- Limite administrative territoriale
- Espaces agricoles prévus par le SAR-SMVM

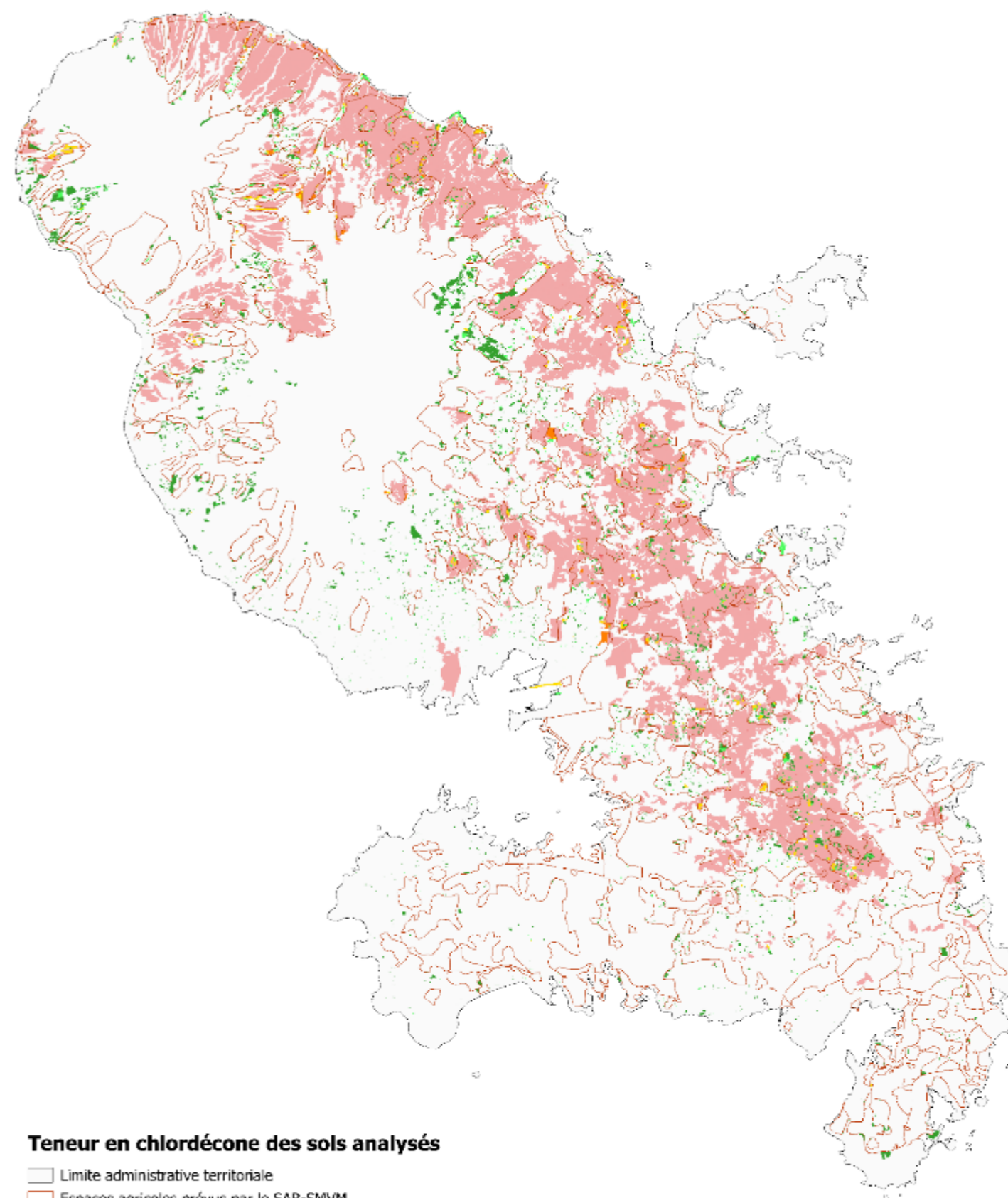
Niveau de contamination par la chlordécone

- Non détecté
- Fortement contaminé
- Moyennement contaminé
- Faiblement contaminé
- Zone à risque de contamination des sols



Figure 33 – Répartition des niveaux de contamination par la chlordécone des sols analysés au sein des espaces agricoles du SAR-SMVM

Niveaux de contamination par la chlordécone des sols analysés à l'extérieur des espaces agricoles du SAR-SMVM



Teneur en chlordécone des sols analysés

- Limite administrative territoriale
- Espaces agricoles prévus par le SAR-SMVM

Niveau de contamination par la chlordécone

- Non détecté
- Fortement contaminé
- Moyennement contaminé
- Faiblement contaminé
- Zone à risque de contamination des sols



Figure 34 – Répartition des niveaux de contamination par la chlordécone des sols analysés à l'extérieur des espaces agricoles du SAR-SMVM

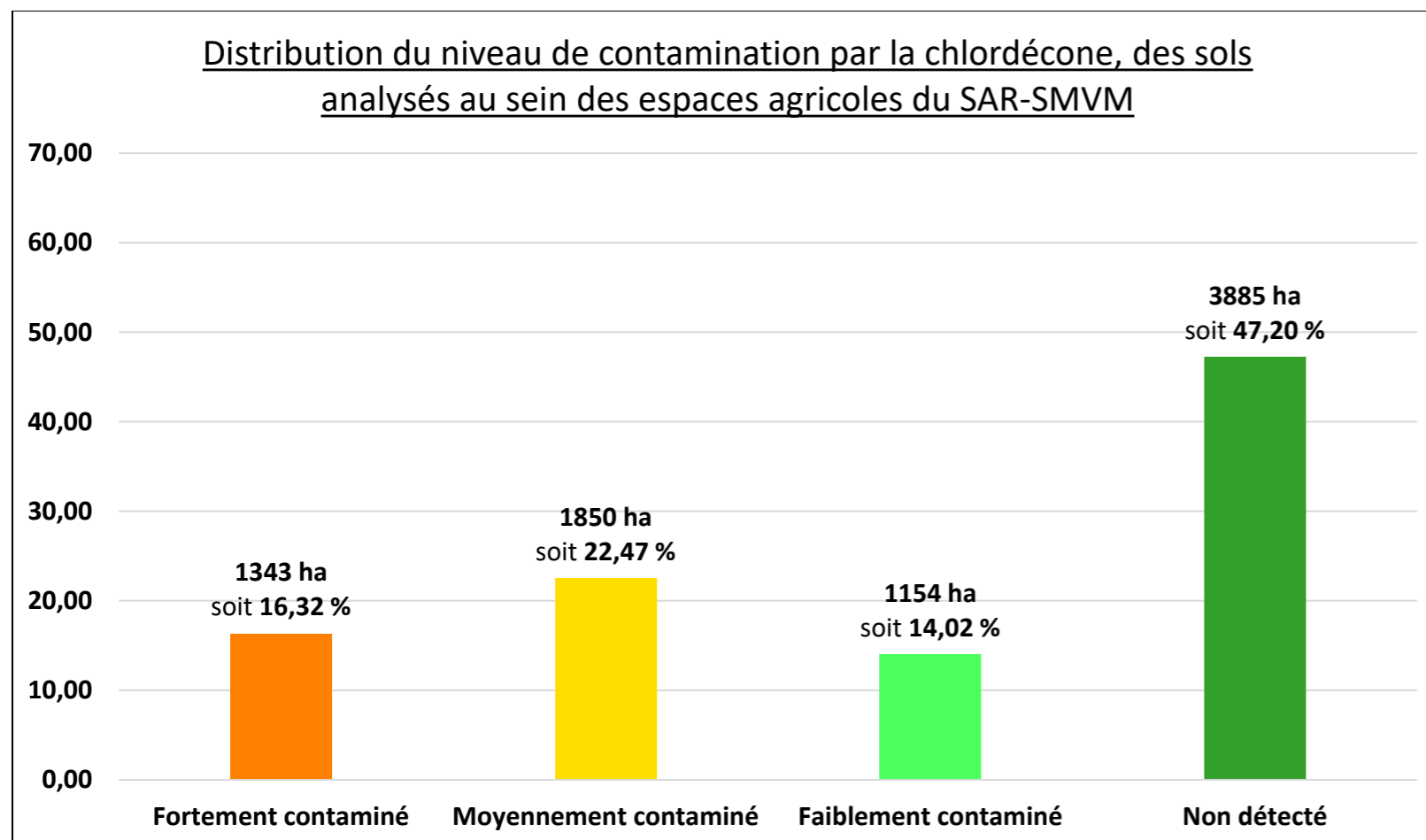


Figure 35 – Typologie des niveaux de contamination par la chlordécone des sols analysés au sein des espaces agricoles du SAR-SMVM

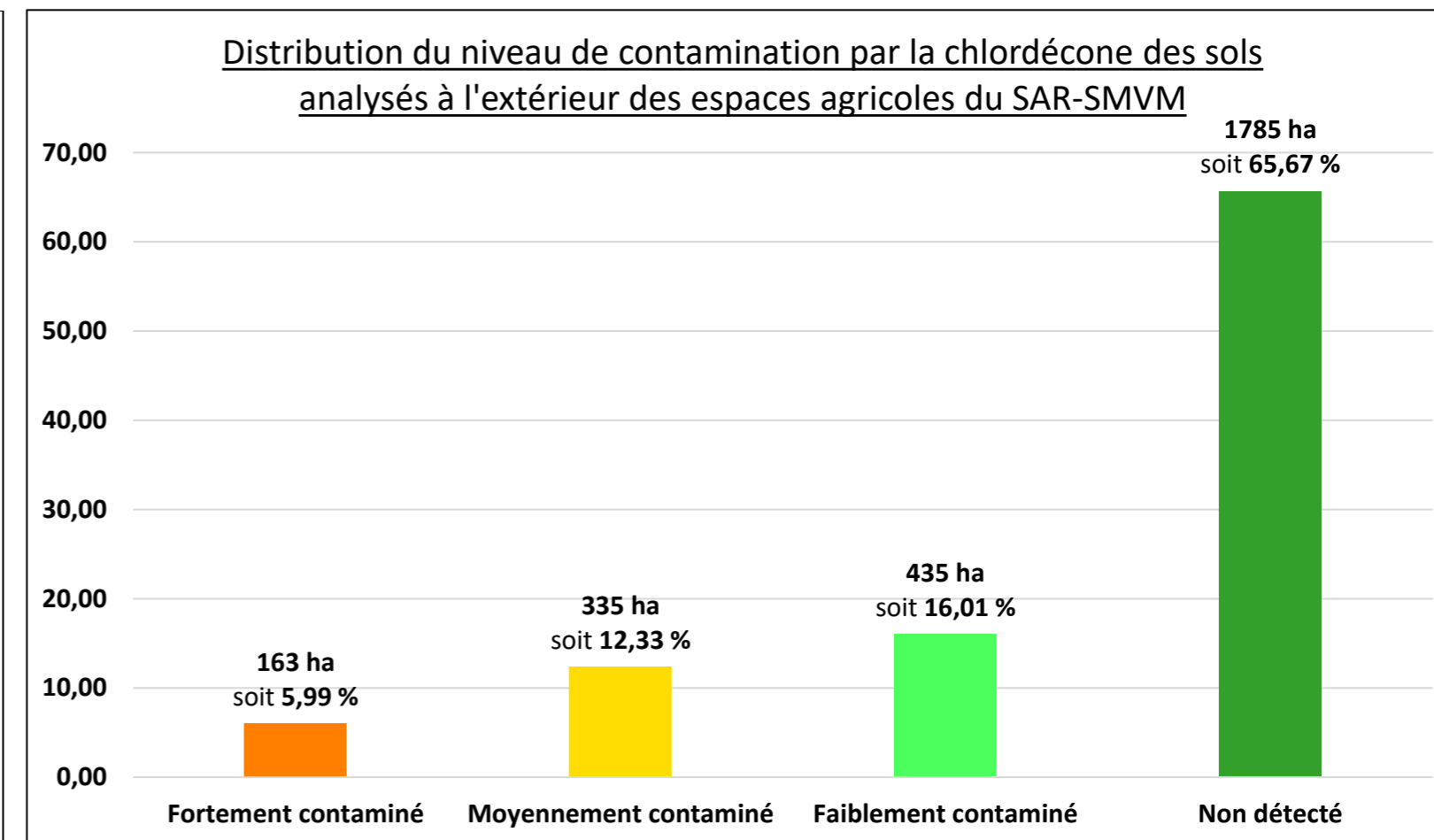


Figure 36 – Typologie des niveaux de contamination par la chlordécone des sols analysés à l'extérieur des espaces agricoles du SAR-SMVM

En Martinique, un total de 10 950 hectares de terres agricoles a été analysé pour évaluer leur contamination par la chlordécone. Parmi ces surfaces, 8 232 hectares se situent au sein des espaces agricoles définis par le SAR-SMVM, tandis que 2 718 hectares se trouvent en dehors de ces zones (Fig. 35, 36 et 37). Ces chiffres montrent que les espaces agricoles inclus dans le périmètre du SAR-SMVM concentrent une proportion significative de la contamination. En effet, les terres agricoles du SAR-SMVM représentent une majorité des zones analysées, et leur exposition historique aux pratiques agricoles intensives, telles que les cultures de banane et de canne à sucre ayant recours à la chlordécone, indique un impact plus marqué dans ces espaces. Ainsi, l'analyse met en évidence une vulnérabilité accrue des terres agricoles du SAR-SMVM face à cette problématique environnementale. Les analyses effectuées à l'extérieur des espaces agricoles du SAR-SMVM montrent qu'une surface importante, s'étendant sur 1785 hectares, ne présente aucune trace de chlordécone. Ces résultats mettent en évidence l'existence de zones non contaminées, ouvrant des perspectives d'utilisation sûre et soulignant l'importance d'une gestion adaptée entre les territoires impactés et ceux préservés.

Niveau de contamination par la chlordécone	À l'intérieur des espaces agricoles prévus par le SAR-SMVM		À l'extérieur des espaces agricoles prévus par le SAR-SMVM	
	Surface (en ha)	Part de la surface (en %)	Surface (en ha)	Part de la surface (en %)
Fortement contaminé	1343	16,32	163	5,99
Moyennement contaminé	1850	22,47	335	12,33
Faiblement contaminé	1154	14,02	435	16,01
Non détecté	3885	47,20	1785	65,67
TOTAL GENERAL	8232	100,00	2718	100,00

Figure 37 – Bilan des niveaux de contamination par la chlordécone des sols analysés au sein des espaces agricoles du SAR-SMVM

Potentialité naturelle	Faiblement contaminé		Moyennement contaminé		Fortement contaminé		Non détecté		TOTAL GENERAL
	Surface (en ha)	Part de la surface (en %)	Surface (en ha)	Part de la surface (en %)	Surface (en ha)	Part de la surface (en %)	Surface (en ha)	Part de la surface (en %)	
Très bonne potentialité naturelle	132	11,46	278	15,04	323	24,05	441	11,36	1175
Bonne potentialité naturelle	126	10,89	281	15,18	186	13,86	489	12,59	1082
Potentialité naturelle moyenne	165	14,28	272	14,73	200	14,90	497	12,79	1134
Potentialité naturelle moyenne choix de cultures limite	212	18,39	326	17,63	183	13,65	663	17,07	1385
Potentialité naturelle faible	323	28,02	561	30,31	365	27,16	1245	32,05	2494
Potentialité naturelle très faible	33	2,85	44	2,35	40	2,99	170	4,36	286
Exclusion par la pente	9	0,77	8	0,42	8	0,56	45	1,16	69
Exclusion par occupation du sol	154	13,32	80	4,33	38	2,85	335	8,63	607
TOTAL GENERAL	1154	14,02	1850	22,47	1343	16,32	3885	47,20	8232

Figure 38 – Bilan des niveaux de contamination par la chlordécone des sols analysés selon les potentialités naturelles au sein des espaces agricoles du SAR-SMVM

PERSPECTIVES DE QUESTIONNEMENTS 4

La problématique de la contamination des terres agricoles par la chlordécone dans le cadre du SAR-SMVM ouvre la voie à plusieurs axes de questionnements, articulant enjeux environnementaux, sanitaires, sociaux et économiques.

1. Etendue réelle de la contamination

- Quels outils de modélisation spatiale ou d'analyse des sols peuvent être mobilisés pour affiner la cartographie de la contamination au sein des espaces agricoles du SAR-SMVM ?

2. Impact sur les pratiques agricoles

- La contamination des espaces agricoles du SAR-SMVM influe-t-elle sur le choix des cultures et des pratiques agricoles des zones touchées ? Si oui, comment ?
- Quelles alternatives ou innovations agricoles pourraient permettre une exploitation durable malgré la contamination ? (Cultures non contaminantes ? le biochar peut-il être une solution ?)
- Existe-t-il des obstacles économiques, logistiques et/ou réglementaires qui freinent la transition des agriculteurs vers des pratiques agricoles adaptées ?

3. Aménagement et gestion des terres chlordéconé

- Dans quelle mesure les politiques d'aménagement territorial peuvent-elles intégrer la problématique de la chlordécone ?
- Comment concilier la préservation des terres agricoles avec la reconversion éventuelle d'espaces trop contaminés pour être exploités ?

4. Réglementation, gouvernance et planification

- Comment les politiques publiques actuelles sont-elles alignées pour répondre à cette problématique de contamination des sols par la chlordécone ?
- Faudrait-il revoir les objectifs et les prescriptions du SAR-SMVM afin d'intégrer suffisamment les enjeux de contamination à la chlordécone dans la planification des espaces agricoles ?
- Les zones les plus contaminées doivent-elles faire l'objet d'une exclusion des espaces agricoles du SAR-SMVM ?
- Comment intégrer les sols moins contaminés dans une stratégie globale de transition écologique et de résilience territoriale, au sens des nouveaux enjeux du territoire martiniquais ?

L'analyse de cette situation doit inciter à une réflexion approfondie sur les conséquences écologiques et sanitaires de ces pratiques passées, mais aussi à une planification rigoureuse pour l'avenir, afin de réhabiliter ces espaces contaminés et de protéger les populations locales des risques associés à la pollution persistante de la chlordécone. En somme, la concentration de la contamination des sols à l'intérieur des espaces agricoles n'est pas surprenante, mais elle rappelle les défis auxquels fait face la Martinique pour la gestion et la réhabilitation de son territoire. Le fait que près d'un tiers des surfaces contaminées se trouvent en dehors des zones agricoles montre l'ampleur de la propagation du polluant, qui nécessite une attention particulière et des stratégies d'atténuation adaptées.

CONCLUSION

L'agriculture locale se trouve aujourd'hui confrontée à une multitude de défis en raison des changements profonds affectant les dynamiques de l'activité agricole. Ces évolutions ont fragilisé à la fois la production agricole et l'industrie agroalimentaire, compromettant leur capacité à répondre efficacement aux besoins locaux.

En 2020, le territoire comptait 2679 exploitations agricoles, soit une baisse préoccupante de 19 % par rapport à 2010. Parallèlement, la surface agricole utile (SAU) a diminué de 12 %, témoignant d'une réduction significative des espaces dédiés à la production agricole. Cette déprise agricole est accentuée par le vieillissement marqué de la population agricole : 30 % des agriculteurs ont aujourd'hui plus de 60 ans, laissant craindre un renouvellement insuffisant des générations pour maintenir l'activité.

Sur le plan industriel, les chiffres témoignent d'une certaine vitalité : 200 entreprises agroalimentaires emploient 2400 salariés, représentant 24 % de l'emploi manufacturier territorial, et génèrent un chiffre d'affaires de 440,8 millions d'euros. Cependant, ces performances restent insuffisantes pour garantir une autosuffisance alimentaire locale. En effet, la production agricole et industrielle locale ne couvre que 20 % des besoins alimentaires de l'île, mettant en lumière une dépendance forte aux importations.

Face à ces constats, la révision du Schéma d'aménagement régional et du schéma de mise en valeur de la mer (SMVM) représente une importante opportunité pour planifier une meilleure gestion des espaces agricoles et redynamiser le secteur. Il s'agit de préserver les terres agricoles, de favoriser l'installation de nouveaux exploitants, et de promouvoir des pratiques agricoles durables tout en soutenant les industries agroalimentaires locales. Ces actions sont essentielles pour relever les défis liés à la sécurité alimentaire, réduire la dépendance extérieure et garantir la pérennité de l'activité agricole et industrielle dans les années à venir.

Par conséquent, la présente étude sur l'évolution des espaces agricoles du SAR-SMVM offre des enseignements précieux, et permet de mieux comprendre les mutations du territoire, d'identifier les zones prioritaires à protéger, et de définir des leviers pour concilier sauvegarde des terres agricoles et développement économique.

De ce fait, l'étude révèle qu'il existe un décalage manifeste entre les espaces à vocation agricole définis par le SAR-SMVM et la réalité du terrain. Ce décalage s'illustre notamment par la diminution des espaces agricoles, particulièrement dans les zones mixtes, en raison du développement urbain. Ce phénomène se traduit par une augmentation notable de +445 hectares d'espaces urbains. Toutefois, l'urbanisation n'est pas l'unique cause de cette réduction des terres agricoles. Le phénomène d'enfrichement constitue une autre raison majeure, souvent attribuée à des difficultés rencontrées par les petits producteurs agricoles, qu'elles soient économiques, logistiques, matérielles, ou liées à des problèmes d'indivision. Par ailleurs, certains propriétaires préfèrent attendre d'autres opportunités économiques que l'agriculture pour leurs terrains, ce qui aggrave la tendance. Il est également crucial de souligner que de nombreuses surfaces agricoles présentent un caractère évolutif, les usages sur ces espaces évoluant au fil du temps.

Concernant les surfaces agricoles situées en dehors des espaces définis par le SAR-SMVM, cette dynamique s'explique principalement par leur rôle de prolongement des surfaces agricoles internes au SAR-SMVM. Cependant, certaines de ces surfaces échappent à cette logique, résultant d'une non-prise en compte des zones agricoles vivrières de proximité ou d'une application imparfaite du SAR-SMVM.

L'analyse des potentialités naturelles met en lumière des contrastes au sein des espaces agricoles du SAR-SMVM. Ces potentialités justifient néanmoins la délimitation cohérente des espaces agricoles selon leurs aptitudes naturelles. Par exemple, la localisation des types de cultures confirme la pertinence des critères basés sur les potentialités naturelles. La forte proportion de terres agricoles à faible potentiel en Martinique s'explique par les spécificités topographiques accidentées du territoire. Ces caractéristiques influent sur la capacité agricole des sols et la configuration des usages agricoles. Cependant, les terres en fortes pentes restent exploitées, notamment pour l'élevage extensif, tandis que certaines surfaces non exploitées pourraient être reconquises sous réserve de solutions adaptées aux obstacles économiques et techniques auxquels font face les petits exploitants.

En somme, la gestion et la valorisation des espaces agricoles en Martinique nécessitent une approche globale intégrant les réalités du terrain, les évolutions d'usage, et les spécificités naturelles, tout en soutenant les acteurs agricoles dans leurs efforts de développement durable et résilient.

